

Conseil

C/54/2

Cinquante-quatrième session ordinaire  
Genève, 30 octobre 2020

Original : anglais  
Date : 21 août 2020

---

*à examiner par correspondance*

---

## RAPPORT ANNUEL DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL POUR 2019

*Document établi par le Bureau de l'Union*

*Avertissement : le présent document ne représente pas les principes ou les orientations de l'UPOV.*

1. Le présent document contient le rapport annuel du Secrétaire général pour 2019. L'annexe III rend compte des résultats obtenus en 2019 selon la structure du programme et budget pour l'exercice biennal 2018-2019 (document C/51/4 Rev.). L'appendice contient une liste de sigles et d'abréviations.

### RÉSUMÉ

2. On trouvera ci-après un résumé de certains des principaux éléments du rapport.

#### Situation générale de l'UPOV à la fin de 2019

##### *Composition de l'Union*

3. Au 31 décembre 2019, l'Union comptait 76 membres (74 États et deux organisations), couvrant 95 États. Cinquante-neuf membres étaient liés par l'Acte de 1991 de la Convention UPOV, 17 membres étaient liés par l'Acte de 1978. Les détails concernant la situation des membres de l'Union par rapport aux divers actes de la Convention au 31 décembre 2019 figurent dans l'annexe I.

##### *Situation des autres États et organisations*

4. En 2019, le Conseil a rendu une décision positive concernant la conformité de quatre projets de loi avec l'Acte de 1991 de la Convention UPOV, ce qui permettra, dès que les projets de loi auront été adoptés sans modification et que les lois seront entrées en vigueur, le dépôt de l'instrument d'adhésion à l'Acte de 1991 par les États concernés :

- a) le projet de loi sur la protection des obtentions végétales du Nigéria;
- b) le projet de loi de 2019 sur la protection des obtentions végétales de Saint-Vincent-et-les Grenadines;
- c) le projet de loi de la Mongolie sur les semences et les variétés; et
- d) le projet de loi de l'Afghanistan sur la protection des obtentions végétales.

En 2019, le Conseil a également pris acte des évolutions et confirmé sa décision concernant la conformité avec l'Acte de 1991 de la Convention UPOV des lois suivantes :

- i) le titre IV "Variétés végétales" de la loi relative à la protection des droits de propriété intellectuelle de l'Égypte, modifié en dernier lieu en 2019; et
- ii) la loi du Myanmar de 2019 sur la protection des nouvelles obtentions végétales qui a été adoptée par le Parlement le 17 septembre 2019 et publiée au Journal officiel le 24 septembre 2019.

5. Au 31 décembre 2019, 19 États et une organisation avaient engagé la procédure d'adhésion à la Convention UPOV.
6. Au 31 décembre 2019, 23 États et une organisation avaient pris contact avec le Bureau de l'Union afin de solliciter une aide pour l'élaboration de lois fondées sur la Convention UPOV.

#### Résultats et indicateurs d'exécution pour 2019 par sous-programme

##### *Politique générale en matière de protection des obtentions végétales (sous-programme UV.1)*

7. En 2019, le Conseil a approuvé le projet de programme et budget pour l'exercice biennal 2020-2021, notamment le montant des contributions des membres de l'Union, le plafond proposé pour les dépenses inscrites au budget ordinaire et le nombre total de postes. Conformément à l'objectif du Plan d'action stratégique de l'UPOV consistant à diversifier le portefeuille de recettes de l'UPOV afin de préserver et d'améliorer la viabilité des activités et services existants, le Conseil a décidé d'introduire une taxe UPOV PRISMA de 90 francs suisses par demande, à compter de janvier 2020, et d'introduire une approche "freemium" pour la base de données PLUTO des obtentions végétales. L'approche "freemium" dans le cas de la base de données PLUTO offrirait deux options :

- i) option gratuite : la base de données PLUTO avec fonction recherche serait gratuite pour tous les utilisateurs. Les résultats d'une recherche s'afficheraient uniquement à l'écran sur une seule page. Il n'y aurait aucune fonction pour télécharger les résultats d'une recherche ou des données de la base de données PLUTO;
- ii) option premium : les utilisateurs payant une taxe auraient accès à toutes les fonctionnalités de la base de données PLUTO et pourraient télécharger les données sans restriction. La taxe serait de 750 francs suisses par an.

8. Concernant les relations avec d'autres organisations, le Conseil est convenu d'inviter l'Organisation mondiale des agriculteurs (OMA) à devenir un partenaire à part entière du Partenariat mondial sur les semences (WSP) et a approuvé un projet de document conjoint "Avantages du Partenariat mondial sur les semences pour les agriculteurs". Le Conseil a par ailleurs demandé au Bureau de l'Union de coopérer avec la FAO en ce qui concerne la demande de la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture (CGRFA) de mener, en coordination avec le Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture (TIRPAA) et en concertation avec l'UPOV, des études de cas approfondies afin d'examiner les effets des politiques, des législations et des réglementations relatives aux semences.

9. Dans le cadre de la stratégie de communication, le Conseil a approuvé un texte révisé de la foire aux questions sur "Les avantages des obtentions végétales pour la société".

10. Dans le cadre des mesures visant à organiser une seule série de sessions, le Conseil a utilisé, pour la première fois, une procédure par correspondance pour rendre une décision positive concernant la conformité du projet de loi sur la protection des obtentions végétales du Nigéria avec l'Acte de 1991 et la conformité du projet de loi de 2019 sur la protection des obtentions végétales de Saint-Vincent-et-les Grenadines avec l'Acte de 1991 de la Convention UPOV.

##### *Services fournis à l'Union en vue d'augmenter l'efficacité du système de l'UPOV (Sous-programme UV.2)*

11. L'introduction d'UPOV PRISMA en 2017 a représenté une évolution importante dans la facilitation des demandes de droits d'obtenteur. À la fin de 2019, 35 membres de l'Union couvrant 74 États participaient à UPOV PRISMA. L'utilisation d'UPOV PRISMA a continué de se développer en 2019, avec 214 demandes de protection d'obtentions végétales faites par l'intermédiaire d'UPOV PRISMA, contre 77 en 2018 et 14 en 2017.

12. L'efficacité du système de protection des obtentions végétales de l'UPOV est renforcée grâce à la mise à disposition de matériels d'orientation et d'information. En 2019, le "Séminaire sur l'incidence de la politique relative aux variétés essentiellement dérivées sur la stratégie en matière de création végétale" a conduit le Comité administratif et juridique (CAJ) à convenir de lancer une révision des "Notes explicatives sur les variétés essentiellement dérivées selon l'Acte de 1991 de la Convention UPOV" (document UPOV/EXN/EDV/2). Le CAJ travaille également à la révision des "Notes explicatives concernant les dénominations variétales en vertu de la Convention UPOV", en vue de renforcer l'harmonisation de l'examen des dénominations variétales.

13. La coopération entre les membres de l'Union représente un avantage essentiel découlant de l'adhésion à l'UPOV. En 2019, le Comité technique (TC) a examiné les préoccupations qui peuvent empêcher la coopération en matière d'examen de distinction, d'homogénéité et de stabilité ("DHS") et est convenu d'inviter le Bureau de l'Union à mettre au point un plan cohérent, fondé sur des propositions spécifiques, afin de répondre à ces préoccupations et de proposer une manière d'évaluer les incidences du plan. Le TC est convenu de rendre compte au CAJ des questions politiques ou juridiques qui peuvent empêcher les coopérations en matière d'examen DHS.

14. Les travaux des groupes de travail techniques (TWP) et du Comité technique (TC) sur l'élaboration et la révision de principes directeurs demeurent la pierre angulaire de la coopération entre les membres de l'Union en matière d'examen DHS. Parallèlement, l'harmonisation assurée par les principes directeurs d'examen et la disponibilité des données relatives aux principes directeurs d'examen dans le modèle de principes directeurs d'examen fondé sur le Web ont favorisé l'expansion rapide d'UPOV PRISMA à toutes les plantes et espèces pour les membres de l'Union qui utilisent les principes directeurs d'examen de l'UPOV comme base des questionnaires techniques dans leurs formulaires de demande. En 2019, les principes directeurs d'examen adoptés couvraient 94% des droits d'obtenteur enregistrés dans la base de données sur les variétés végétales.

15. Le système de codes UPOV a été mis au point pour résoudre le problème des synonymes pour les taxons végétaux et est essentiel au fonctionnement d'UPOV PRISMA et de la base de données PLUTO. Cependant, le TC va à présent explorer une nouvelle approche qui permettrait aux codes UPOV de fournir des informations supplémentaires sur les groupes de variétés ou les types de variété aux fins de l'examen DHS, tout en continuant de permettre au système de codes UPOV de se fonder sur des critères taxonomiques.

#### *Aide à la mise en place et à l'application du système de l'UPOV (sous-programme UV.3)*

16. En 2019, le Bureau de l'Union a organisé 115 missions ou manifestations auxquelles il a également participé, et à l'occasion desquelles 115 États et 11 organisations ont reçu des informations sur le système de l'UPOV. Il a été apporté une aide en matière d'élaboration d'une législation relative à la protection des obtentions végétales à 18 États et six États ont sollicité l'avis du Conseil de l'UPOV pour engager une procédure d'adhésion. Les cours d'enseignement à distance de l'UPOV ont attiré 634 participants venus de 89 États et deux organisations.

17. Vingt-sept États (6 membres de l'Union et 21 non-membres de l'Union) ont contacté le Bureau de l'Union pour obtenir de l'aide en matière d'élaboration d'une législation relative à la protection des obtentions végétales. Au total, 21 États (4 membres et 17 non-membres de l'Union) ont reçu des commentaires sur leur législation. Trois États ont engagé auprès du Conseil de l'UPOV la procédure d'adhésion à l'Union. Le Conseil de l'UPOV a rendu un avis positif concernant la conformité des lois de six États avec l'Acte de 1991 de la Convention UPOV. Un membre de l'Union (la Belgique) a ratifié l'acte de 1991 de la Convention UPOV. Un État (l'Égypte) est devenu membre de l'Union.

#### *Relations extérieures (sous-programme UV.4)*

18. En 2019, la création des comptes Twitter @UPOVint et @vsgupov a constitué une évolution importante, associée à l'utilisation du profil de l'UPOV sur LinkedIn (y compris la page de présentation d'UPOV PRISMA). Entre mars 2019 et mai 2020, l'UPOV a publié plus de 1000 tweets et obtenu plus de 1000 abonnés sur Twitter. Durant cette même période, les comptes UPOV ont enregistré ensemble plus de : 500 000 "impressions"; 10 000 "interactions"; 2000 "j'aime" et 1000 "retweets". Le nombre de visiteurs ("visites") et de sessions sur le site Web de l'UPOV depuis le lancement des comptes de l'UPOV sur les réseaux sociaux en mars 2019 est la preuve d'une incidence positive sur le rayonnement du site de l'UPOV, outre la sensibilisation directe obtenue grâce aux publications effectuées sur les réseaux sociaux.

19. En 2019, des vidéos enregistrées par la Chine, "Célébration du vingtième anniversaire de l'adhésion de la Chine à la Convention UPOV", et par le Pérou, "Le système de protection des obtentions végétales : les bénéfiques pour le développement du secteur du riz au Pérou", ont été publiées sur le site Web de l'UPOV.

20. Dans le cadre de la stratégie de communication, le Conseil a approuvé un texte révisé de la foire aux questions sur "Les avantages des obtentions végétales pour la société".

21. Un rapport détaillé sur les résultats et les indicateurs d'exécution figure à l'annexe III.

## Table des matières

I.	COMPOSITION DE L'UNION .....	4
	Membres.....	4
	Situation par rapport aux divers actes de la Convention.....	4
	États ou organisations qui ont entamé la procédure pour devenir membres de l'Union .....	5
II.	SESSIONS DU CONSEIL ET DE SES ORGANES SUBSIDIAIRES .....	6
	Conseil.....	6
	Comité consultatif .....	6
	Comité administratif et juridique, Comité technique, groupes de travail techniques et Groupe de travail sur les techniques biochimiques et moléculaires, notamment les profils d'ADN.....	6
III.	COURS, SÉMINAIRES, ATELIERS, MISSIONS, CONTACTS IMPORTANTS .....	6
	Activités individuelles.....	6
	Cours d'enseignement à distance.....	10
IV.	RELATIONS AVEC LES ÉTATS ET LES ORGANISATIONS .....	11
V.	PUBLICATIONS .....	11

ANNEXE I : Membres de l'Union

ANNEXE II : Liste des missions et activités, et contribution aux indicateurs d'exécution en 2019

ANNEXE III Résultats et indicateurs d'exécution pour 2019

Appendice : Sigles et abréviations

## I. COMPOSITION DE L'UNION

### Membres

22. Au 31 décembre 2019, l'Union comptait 76 membres (74 États et deux organisations), couvrant 95 États : Afrique du Sud, Albanie, Allemagne, Argentine, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Bélarus, Belgique, Bolivie (État plurinational de), Bosnie-Herzégovine, Brésil, Bulgarie, Canada, Chili, Chine, Colombie, Costa Rica, Croatie, Danemark, Égypte, Équateur, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Finlande, France, Géorgie, Hongrie, Islande, Irlande, Israël, Italie, Japon, Jordanie, Kenya, Kirghizistan, Lettonie, Lituanie, Macédoine du Nord, Maroc, Mexique, Monténégro, Nicaragua, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Organisation africaine de la propriété intellectuelle, Ouzbékistan Panama, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Pologne, Portugal, République de Corée, République de Moldavie, République dominicaine, République tchèque, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni, Serbie, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turquie, Union européenne, Ukraine, Uruguay et Viet Nam.

### Situation par rapport aux divers actes de la Convention

23. Au 31 décembre 2019, la situation des membres de l'Union par rapport aux différents actes de la Convention se présentait comme suit :

a) 59 membres étaient liés par l'Acte de 1991 : Albanie, Allemagne, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Bélarus, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Canada, Costa Rica, Croatie, Danemark, Égypte, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Finlande, France, Géorgie, Hongrie, Islande, Irlande, Israël, Japon, Jordanie, Kenya, Kirghizistan, Lettonie, Lituanie, Macédoine du Nord, Maroc, Monténégro, Oman, Organisation africaine de la propriété intellectuelle, Ouzbékistan Panama, Pays-Bas, Pérou, Pologne, République de Corée, République de Moldavie, République dominicaine, République tchèque, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni, Serbie, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, Tunisie, Turquie, Union européenne, Ukraine, et Viet Nam;

b) 17 membres étaient liés par l'Acte de 1978 : Afrique du Sud, Argentine, Bolivie (État plurinational de), Brésil, Chili, Chine, Colombie, Équateur, Italie, Mexique, Nicaragua, Norvège, Nouvelle-Zélande, Paraguay, Portugal, Trinité-et-Tobago et Uruguay.

24. L'annexe I fait le point sur le statut des membres de l'Union par rapport aux divers actes de la Convention au 31 décembre 2019.

États ou organisations qui ont entamé la procédure pour devenir membres de l'Union

25. Aux termes de l'article 34.3) de l'Acte de 1991, "tout État qui n'est pas membre de l'Union ou toute organisation intergouvernementale demande, avant de déposer son instrument d'adhésion, l'avis du Conseil sur la conformité de sa législation avec les dispositions de la présente Convention".

26. Comme indiqué dans le document [C/53/INF/3](#) "Rapport sur les activités menées pendant les neuf premiers mois de 2019", paragraphes 19 et 20, le Conseil a examiné par correspondance le projet de loi sur la protection des obtentions végétales du Nigéria et le projet de loi de 2019 sur la protection des obtentions végétales de Saint-Vincent-et-les Grenadines et a rendu, le 21 août 2019, des décisions positives concernant la conformité de ces projets de loi avec l'Acte de 1991 de la Convention UPOV, ce qui permettra au Nigéria et à Saint-Vincent-et-les Grenadines, une fois que les projets de loi auront été adoptés sans changement et que les lois seront entrées en vigueur, de déposer leur instrument d'adhésion à l'Acte de 1991.

27. Dans une lettre datée du 5 septembre 2019, reçue le 26 septembre, la Mongolie a demandé l'examen de la conformité de son "projet de loi de la Mongolie sur les semences et les variétés" (le "projet de loi") avec les dispositions de l'Acte de 1991 de la Convention UPOV.

28. À sa cinquante-troisième session ordinaire<sup>1</sup>, le Conseil a examiné la conformité du projet de loi de la Mongolie avec l'Acte de 1991 de la Convention UPOV. Le Conseil a décidé :

"a) de prendre note de l'analyse faite dans le document C/53/11;

"b) de rendre une décision positive quant à la conformité des parties pertinentes du projet de loi de la Mongolie sur les semences et les variétés (le "projet de loi") avec les dispositions de l'Acte de 1991 de la Convention internationale pour la protection des obtentions végétales, qui permettrait à la Mongolie, dès que les parties pertinentes du projet de loi auront été adoptées sans modification et que la loi sera entrée en vigueur, de déposer son instrument d'adhésion à l'Acte de 1991; et

"c) d'autoriser le Secrétaire général à informer le Gouvernement de la Mongolie de cette décision."

29. Dans une lettre datée du 25 septembre 2019, l'Afghanistan a demandé l'examen de la conformité du projet de loi de l'Afghanistan sur la protection des variétés végétales avec l'Acte de 1991 de la Convention UPOV.

30. À sa cinquante-troisième session ordinaire, le Conseil a examiné la conformité du projet de loi de l'Afghanistan avec l'Acte de 1991 de la Convention UPOV. Le Conseil a décidé :

"a) de prendre note de l'analyse faite dans le document C/53/12;

"b) de rendre une décision positive quant à la conformité du "projet de loi de l'Afghanistan sur la protection des obtentions végétales" (le "projet de loi") avec les dispositions de l'Acte de 1991 de la Convention internationale pour la protection des obtentions végétales, ce qui permettra à l'Afghanistan, dès que le projet de loi aura été adopté sans modification et que la loi sera entrée en vigueur, de déposer son instrument d'adhésion à l'Acte de 1991; et

"c) d'autoriser le Secrétaire général à informer le Gouvernement de l'Afghanistan de cette décision."

31. Sur demande de l'Égypte en date du 25 septembre 2019, le Conseil, à sa cinquante-troisième session ordinaire, a examiné les faits nouveaux concernant le "Titre IV 'Variétés végétales' de la loi relative à la protection des droits de propriété intellectuelle de l'Égypte", et à réaffirmer sa décision de 2015 sur sa conformité avec l'Acte de 1991 de la Convention UPOV.

32. Sur demande du Myanmar en date du 28 septembre 2019, le Conseil, à sa cinquante-troisième session ordinaire, a examiné les faits nouveaux concernant la "Loi sur la protection des nouvelles obtentions végétales" du Myanmar, et a réaffirmé sa décision de 2017 sur sa conformité avec l'Acte de 1991 de la Convention UPOV.

---

<sup>1</sup> Tenue à Genève le 1<sup>er</sup> novembre 2019.

## II. SESSIONS DU CONSEIL ET DE SES ORGANES SUBSIDIAIRES

### Conseil

33. Le Conseil a tenu sa cinquante-troisième session ordinaire le 1<sup>er</sup> novembre 2019, sous la présidence de M. Raimundo Lavignolle (Argentine), président du Conseil. Y ont pris part 47 membres de l'Union, 7 États ayant le statut d'observateur et 5 organisations ayant le statut d'observateur. Le rapport de cette session est présenté dans le document [C/53/15](#).

34. Un résumé des résultats obtenus par le Conseil en 2019 figure à l'annexe III du présent document, sous-programme UV.1 : Politique générale en matière de protection des obtentions végétales.

### Comité consultatif

35. Le Comité consultatif a tenu sa quatre-vingt-seizième session le 31 octobre 2019 et la matinée du 1<sup>er</sup> novembre 2019, sous la présidence de M. Lavignolle. Un compte rendu sur les travaux de la quatre-vingt-seizième session figure dans le document [C/53/9 Rev.](#)

36. Un résumé des résultats obtenus par le Comité consultatif en 2019 figure à l'annexe III du présent document, Sous-programme UV.1 : Politique générale en matière de protection des obtentions végétales.

### Comité administratif et juridique, Comité technique, groupes de travail techniques et Groupe de travail sur les techniques biochimiques et moléculaires, notamment les profils d'ADN

37. Le CAJ a tenu sa soixante-seizième session le 30 octobre 2019, sous la présidence de M. Anthony Parker (Canada). Un compte rendu des travaux de la soixante-seizième session figure dans le document [CAJ/76/9](#).

38. Le TC a tenu sa cinquante-cinquième session les 28 et 29 octobre 2019. Le TC-EDC s'est réuni les 24 et 25 mars 2019 et les 25 et 26 octobre 2019. Le TWA a tenu sa quarante-huitième session à Montevideo (Uruguay) du 16 au 20 septembre 2019. Le TWC a tenu sa trente-septième session à Hangzhou (Chine) du 14 au 16 octobre 2019. Le TWF a tenu sa cinquantième session à Budapest (Hongrie) du 24 au 28 juin 2019. Le TWO a tenu sa cinquante et unième session à Christchurch (Nouvelle-Zélande) du 18 au 22 février 2019. Le TWV a tenu sa cinquante-troisième session à Séoul (République de Corée) du 20 au 24 mai 2019. Le BMT a tenu sa dix-huitième session à Hangzhou (Chine) du 16 au 18 octobre 2019. Un rapport sur les travaux de la cinquante-cinquième session du TC, notamment un rapport sur l'état d'avancement des travaux des TWP et du BTM, figure dans le document [TC/55/25](#).

39. De plus amples informations sur les travaux du CAJ, du TC et des TWP figurent dans le document C/54/7, intitulé "Approbation des programmes de travail du Comité administratif et juridique, du Comité technique et des groupes de travail techniques".

40. Un résumé des résultats obtenus par le CAJ, le TC et les TWP en 2019 figure à l'annexe III du Présent document, Sous-programme UV.2 : Services fournis à l'Union en vue d'augmenter l'efficacité du système de l'UPOV.

## III. COURS, SÉMINAIRES, ATELIERS, MISSIONS\*, CONTACTS IMPORTANTS

### Activités individuelles

41. Un rapport détaillé des activités menées par le Bureau entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 30 septembre 2019 figure dans le document [C/53/INF/3](#) "Rapport sur les activités menées pendant les neuf premiers mois de 2019", paragraphes 32 à 133. Un résumé de ces activités est également reproduit à l'annexe III de ce document, Sous-programme UV.3 : Aide à la mise en place et à l'application du système de l'UPOV.

42. L'annexe II du présent document contient une liste des missions menées par le Bureau en 2019.

---

\* Les missions se rapportent à des événements organisés en dehors du siège de l'UPOV.

43. Les paragraphes qui suivent décrivent les activités organisées entre le 1<sup>er</sup> octobre et le 31 décembre 2019.
44. Le 1<sup>er</sup> octobre, à Genève, le Bureau a reçu la visite de M. Ivo Gagliuffi, président de l'INDECOPI (Pérou), et discuté de l'évolution de la situation au Pérou.
45. Le 1<sup>er</sup> octobre, à Genève, le Bureau a reçu la visite de Mme Lekeicha Caesar-Toney, directrice de l'enregistrement, CIPO de Saint-Vincent-et-les Grenadines, pour discuter de la procédure d'adhésion à l'UPOV.
46. Le 1<sup>er</sup> octobre, à Genève, le Bureau a reçu la visite de M. Regan Asgarali, contrôleur de l'Office de la propriété intellectuelle de la Trinité-et-Tobago, et discuté de l'évolution de la situation à la Trinité-et-Tobago.
47. Le 2 octobre, à Genève, le Bureau a reçu la visite de M. Emmanuel Sackey, directeur du développement de la propriété intellectuelle de l'ARIPO, et a examiné la coopération entre l'ARIPO et l'UPOV.
48. Le 3 octobre, à Genève, le Bureau a rencontré une délégation de la République démocratique populaire lao, comprenant Mme Khanlasy Keobounphanh, directrice générale, et Mme Sida Youtrichanthachak, directrice générale adjointe, Département de la propriété intellectuelle, Ministère de la science et de la technologie, et a examiné l'évolution de la situation en République démocratique populaire lao.
49. Le 4 octobre, à Genève, le Bureau a rencontré une délégation de l'Organisation africaine de la propriété intellectuelle (OAPI), comprenant M. Denis Bohoussou, directeur général; Mme Eliane Posso, directrice de la prospection et de la coopération; M. Maurice Batanga, directeur des affaires juridiques; M. Issoufou Kabore, directeur des marques et autres signes distinctifs; et Mme Marie Pascale Nkoume, en charge de la communication et du protocole, et a discuté de la coopération entre l'OAPI et l'UPOV.
50. Le 7 octobre, le Bureau de l'Union a rencontré une délégation du Malawi, comprenant M. Chikumbutso Namelo, directeur général de l'enregistrement, et M. Chifwayi Chirambo, directeur général adjoint de l'enregistrement, Ministère de la justice et des affaires constitutionnelles, pour discuter de la coopération entre le Malawi et l'UPOV.
51. Le 7 octobre, à Genève, le Bureau a rencontré une délégation de Nouvelle-Zélande, comprenant : M. Ross van der Schyff, commissaire aux marques, aux brevets, aux dessins et modèles et aux droits d'obtenteur; M. Simon Gallagher, directeur national de l'Office de la propriété intellectuelle de la Nouvelle-Zélande; et Mme Susan Hall, directrice, droit des affaires, Ministère des affaires, de l'innovation et de l'emploi, et a discuté de l'évolution de la protection des obtentions végétales en Nouvelle-Zélande. Le 9 octobre, le Bureau a reçu une autre visite de M. Gallagher pour discuter de l'évolution de la protection des obtentions végétales en Nouvelle-Zélande.
52. Le 8 octobre, à Genève, le Bureau a reçu la visite de M. Santiago Cevallos Mena, directeur exécutif du SENADI de l'Équateur (Servicio Nacional de Derechos Intelectuales), accompagné de Mme Heidi Váscones, troisième secrétaire à la Mission permanente de l'Équateur, venus discuter de l'évolution de la situation dans ce pays.
53. Le 9 octobre, à Genève, en marge de la réunion du conseil d'administration de l'OMA, le Bureau a rencontré des représentants de l'OMA et de l'ISF pour discuter de la coopération entre l'OMA et l'UPOV, notamment du Partenariat mondial sur les semences.
54. Le 11 octobre, à Genève, le Bureau a participé à une réunion électronique via Internet avec des représentants du Comité directeur du Partenariat mondial sur les semences (OCDE, UPOV, ISTA, ISF et OMA) pour examiner les progrès réalisés concernant le Partenariat. D'autres réunions électroniques ont eu lieu le 4 novembre et le 16 décembre.
55. Du 13 au 15 octobre, à Stockholm (Suède), le Bureau a participé au Congrès d'Euroseeds 2019.
56. Le 15 octobre, à Genève, le Bureau a reçu la visite de M. Ahmed Ibrahim, premier secrétaire à la Mission permanente d'Égypte, et a discuté de la procédure de dépôt de l'instrument d'adhésion de l'Égypte à la Convention UPOV.
57. Du 16 au 18 octobre, à Ouagadougou (Burkina Faso), dans le cadre du projet "Renforcement et promotion du système de protection des obtentions végétales (Projet PPOV)", financé par la Commission européenne et géré par l'OAPI, le Bureau a participé à un séminaire national sur la protection des obtentions

végétales, organisé par l'OAPI et le Ministère du commerce, de l'industrie et des artisanats (MCIH) du Burkina Faso. Le Bureau a donné des conférences sur "La Convention UPOV et l'incidence d'un système efficace de protection des obtentions végétales sur les semences et le secteur agricole" et sur "Le rôle de l'UPOV dans le système de la protection des obtentions végétales".

58. Le 17 octobre, au siège de l'OMC, à Genève, le Bureau a assisté aux parties de la réunion du Conseil des ADPIC qui présentent un intérêt pour l'UPOV.

59. Le 19 octobre, à Beijing (Chine), le Bureau a présenté des exposés sur les faits nouveaux survenus à l'UPOV et les avantages du système UPOV de protection des obtentions végétales lors du cours de formation international sur la protection des obtentions végétales, organisé par le DCST et le MARA de la Chine.

60. Du 21 au 23 octobre, à Bamako (Mali), dans le cadre du projet "Renforcement et promotion du système de protection des obtentions végétales (Projet PPOV)", financé par la Commission européenne et géré par l'OAPI, le Bureau a participé à un séminaire national sur la protection des obtentions végétales organisé par l'OAPI et le Ministère du commerce, de l'industrie et des artisanats (MIC) du Mali. Le Bureau a donné des conférences sur "La Convention UPOV et l'incidence d'un système efficace de protection des obtentions végétales sur les semences et le secteur agricole" et sur "Le rôle de l'UPOV dans le système de la protection des obtentions végétales".

61. Le 22 octobre, à Genève, le Bureau a reçu la visite de Mme Alina Brunhart, chargée des affaires diplomatiques à la Division des affaires économiques et du développement du Bureau des affaires étrangères du Liechtenstein, et a discuté de l'évolution de la situation au Liechtenstein et de la procédure d'adhésion à l'UPOV.

62. Le 25 octobre, à Genève, le Bureau a présenté un exposé, par vidéoconférence, sur "La protection des obtentions végétales et l'Union internationale pour la protection des obtentions végétales (UPOV)" à l'intention des participants de l'édition 2019 du master en droit de la propriété intellectuelle avec spécialisation en dessins et modèles industriels, organisé par l'OMPI et l'Université de Tongji. Quarante-cinq participants ont assisté à la vidéoconférence. Ils venaient des pays suivants : Algérie, Arabie saoudite, Cameroun, Chine, Fédération de Russie, Lettonie, Libéria, Mongolie, Pakistan, République démocratique populaire lao et Zimbabwe.

63. Le 25 octobre, à Genève, le Bureau a reçu la visite de M. Shoaib Timory, représentant permanent adjoint de la Mission permanente de l'Afghanistan, et a discuté de la procédure d'adhésion à l'UPOV.

64. Le 27 octobre, à Genève, le Bureau a reçu la visite de Mme Olga Lesnykh, présidente exécutive de la Commission d'État de la Fédération de Russie pour l'examen et la protection des obtentions végétales, et a discuté du programme relatif à l'utilisation de la langue russe à l'UPOV.

65. Le 28 octobre, à Genève, le Bureau a reçu la visite de M. Mohamed Ahmed Hamdan Al Dhanhani, directeur du département du développement agricole et de la santé au Ministère du changement climatique et de l'environnement des Émirats arabes unis, et a discuté de l'évolution de la situation dans les Émirats arabes unis et de la procédure d'adhésion à l'UPOV.

66. Le 29 octobre, à Genève, le Bureau a reçu la visite de M. Esteban Santamaría, consultant externe spécialisé dans la propriété intellectuelle et l'économie créative à la Banque interaméricaine de développement, et a discuté d'un projet de recherche sur les questions de genre concernant les demandeurs de droits d'obtenteur au Mexique.

67. Le 30 octobre, à Genève, le Bureau a organisé un "Séminaire sur l'incidence de la politique relative aux variétés essentiellement dérivées sur la stratégie en matière de création végétale", qui a réuni 141 participants, 6 conférenciers et 2 modérateurs.

68. Le 6 novembre, à Genève, le Bureau a rencontré une délégation du Cameroun, comprenant Mme Nadine Yolande Djuissi Seutchueng, chef, Cellule de l'expertise, des procédures d'innovation et de la réglementation, Ministère de la recherche scientifique et de l'innovation (MINRESI), et M. Hervice Kamsu Meliphe, sous-directeur du développement technologique, Ministère des mines, de l'industrie et du développement technologique (MINMIDT) et a expliqué la procédure d'adhésion à l'UPOV.

69. Le 6 novembre, à Genève, le Bureau a tenu une vidéoconférence avec Mme Sara Quinteros Malpartida, *Coordinadora de Conocimientos Colectivos y Variedades Vegetales*, directrice de l'invention et des nouvelles technologies, INDECOPI (Pérou), et a discuté de l'évolution de la situation au Pérou.

70. Le 8 novembre, à Genève, le Bureau a participé à une vidéoconférence avec des représentants de l'EUIPO, de l'OCVV et de la CARICOM pour discuter d'éventuelles activités de coopération dans la région des Caraïbes.

71. Du 10 au 16 novembre, à Rome (Italie), le Bureau a participé à la huitième session de l'organe directeur du TIRPAA.

72. Du 13 au 15 novembre, à Lima (Pérou), le Bureau a participé à un "Atelier régional sur l'examen des demandes de protection d'obtentions végétales", organisé conjointement par IP Key LA, l'INDECOPI du Pérou, l'OCVV et l'UPOV. Des exposés ont été présentés sur l'utilisation d'UPOV PRISMA, sur les bases de données de l'UPOV (PLUTO et GENIE), sur les principes directeurs d'examen, la nouveauté, les dénominations variétales, l'examen DHS et la coopération ainsi que sur les techniques moléculaires. Les participants venaient de Bolivie (État plurinational de), du Brésil, du Chili, de la Colombie, du Costa Rica, de l'Équateur, du Mexique, du Panama, du Pérou et de l'Uruguay.

73. Du 20 au 22 novembre, à Monrovia (Libéria), le Bureau a participé à une partie de la quarante-troisième session du Conseil d'administration de l'ARIPO, qui s'est tenue du 18 au 20 novembre 2019, et à la dix-septième session du Conseil des ministres de l'ARIPO, qui a eu lieu le 21 novembre 2019. Le 20 novembre, le Bureau a également assisté à un "Atelier sur la conception et la mise en œuvre des politiques et stratégies en matière de propriété intellectuelle en tant qu'outils au service du développement national" organisé par l'ARIPO. Les participants aux sessions susmentionnées et à l'atelier provenaient des États membres suivants de l'ARIPO : Botswana, Eswatini, Gambie, Ghana, Kenya, Lesotho, Libéria, Malawi, Mozambique, Namibie, Ouganda, Sao-Tome-et-Principe, Sierra Leone, Soudan, République-Unie de Tanzanie, Zambie et Zimbabwe. Il y avait également des observateurs du Burundi et des Seychelles. Des représentants des organisations suivantes ont également participé : OEB, OMPI, AFSTA, Office canadien de la propriété intellectuelle, Administration nationale de la propriété intellectuelle de Chine, Office de la propriété intellectuelle de Singapour et Tribunal de la propriété industrielle du Kenya.

74. Le 19 novembre, à Genève, le Secrétaire général adjoint a enregistré une interview vidéo à l'occasion de l'inauguration du Service international de formation aux semences, à l'invitation du Service coréen des semences et des variétés (KSVS) du Ministère de l'agriculture, de l'alimentation et des affaires rurales (MAFRA) de la République de Corée.

75. Le 21 novembre, à Da Lat (Viet Nam), le Bureau a fait un exposé sur l'évolution de l'UPOV lors d'un "Séminaire de sensibilisation à la protection des obtentions végétales pour les personnes concernées des hautes terres centrales", organisé par le Département de la protection des obtentions végétales du Ministère de l'agriculture et du développement rural (MARD) du Viet Nam.

76. Le 22 novembre, à Montréal (Canada), le Bureau a participé à une réunion avec le Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique (CDB) et le Secrétaire du Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture (TIRPAA) afin de discuter de la manière de faciliter les échanges d'expériences et d'informations sur la mise en œuvre de la Convention UPOV, de la CDB et du TIRPAA.

77. Du 25 au 27 novembre, à Kuala Lumpur (Malaisie), le Bureau a assisté au Congrès asiatique des semences 2019 de l'APSA, où il a fait des exposés sur les derniers faits nouveaux de l'UPOV.

78. Le 26 novembre, à Ankara (Turquie), le Bureau a participé à un atelier intitulé "Introduction à l'UPOV et à l'UPOV PRISMA" organisé par le Centre d'enregistrement des variétés et de certification des semences (TTSM) du Ministère turc de l'alimentation, de l'agriculture et de l'élevage, et a fait un exposé sur "L'UPOV et la protection des obtentions végétales".

79. Le 26 novembre, à Ankara (Turquie), le Bureau a rencontré M. Ali Erden, directeur du Centre d'enregistrement des variétés et de certification des semences (TTSM) du Ministère turc de l'alimentation, de l'agriculture et de l'élevage, et M. Mehmet Çakmak, directeur de l'enregistrement des droits d'obteneur, TTSM, pour discuter de la coopération entre l'UPOV et la Turquie.

80. Du 26 au 28 novembre, à Angers (France), l'Office a participé à un séminaire de communication de l'OCVV et a rencontré M. Lionel Sola, responsable de la communication.

81. Le 27 novembre, à Genève, le Bureau a effectué un exposé sur "Les droits de propriété intellectuelle pour une agriculture productive durable et pour la sécurité alimentaire : aperçu de l'importance et de l'incidence de la protection des obtentions végétales, notamment dans le contexte de l'Afrique" à l'intention du professeur

Barthelemy Nyasse et du professeur Balkiss Bouhaouala-Zahar, membres du Conseil d'administration de l'Académie africaine des sciences, durant leur visite d'étude à l'OMPI.

82. Le 28 novembre, à Madrid (Espagne), le Bureau a fait un exposé sur les orientations de l'UPOV concernant l'utilisation des marqueurs moléculaires dans l'examen DHS, lors d'un séminaire organisé par l'Institut national de recherche et de technologie agricole et alimentaire (INIA).

83. Le 29 novembre, à Genève, le Bureau a effectué une présentation par vidéoconférence sur la protection des obtentions végétales en vertu de la Convention UPOV lors du "Cours de formation des formateurs de l'Académie de la propriété intellectuelle du Costa Rica (ACOPI)". Le cours a réuni 29 experts du Costa Rica.

84. Le 29 novembre, à Amsterdam (Pays-Bas), lors de la neuvième conférence internationale sur la protection de la propriété intellectuelle pour l'innovation végétale, organisée par le FORUM Institut für Management GmbH, le Bureau a fait un exposé intitulé "Faits nouveaux concernant l'UPOV" et a participé à une séance de questions-réponses de la table ronde "FORUM sur la protection des obtentions végétales".

85. Le 30 novembre, à Antalya (Turquie), le Bureau a assisté au septième congrès régional de l'ECOSA sur le commerce des semences, organisé par l'Union turque des semences (TURKTOB) et le Ministère de l'alimentation, de l'agriculture et de l'élevage de Turquie, et a fait un exposé sur l'UPOV et la protection des obtentions végétales.

86. Les 3 et 4 décembre, à Angers (France), le Bureau a assisté à la réunion annuelle de l'OCVV et de ses services d'examen.

87. Le 4 décembre, à Amsterdam (Pays-Bas), le Bureau a participé à une réunion organisée par Naktuinbouw avec une délégation de haut niveau du Nigéria en visite aux Pays-Bas, qui avait pour objet l'échange de connaissances et de données d'expérience entre experts du Nigéria et des Pays-Bas sur la protection des obtentions végétales et l'élaboration d'une feuille de route pour la mise en œuvre d'un système de protection des obtentions végétales au Nigéria. Le Bureau a effectué une présentation générale de l'UPOV.

88. Le 12 décembre, à N'Djamena (Tchad), le Bureau a participé à la cinquante-neuvième session du Conseil d'administration de l'OAPI.

89. Le 12 décembre, à Nyon (Suisse), le Bureau a rencontré l'ISF et a discuté de la coopération entre l'ISF et l'UPOV.

90. Les 17 et 18 décembre, à Angers (France), le Bureau a participé à un atelier avec l'OAPI et l'OCVV pour discuter d'un outil d'administration des offices de protection des obtentions végétales dans le cadre de la troisième activité du projet mené avec la Commission européenne "Créer des moyens et faire mieux connaître le système de protection des obtentions végétales de l'OAPI".

91. Le présent rapport ne contient pas d'informations sur les réunions concernant le développement d'UPOV PRISMA qui se sont tenues à Genève ou par voie électronique.

#### Cours d'enseignement à distance

92. Deux sessions pour chacun des cours d'enseignement à distance de l'UPOV suivants ont été dispensées en anglais, en français, en allemand et en espagnol, du 4 mars au 7 avril 2019 et du 14 octobre au 17 novembre 2019 :

- DL-205 "Introduction au système UPOV de protection des obtentions végétales selon la Convention UPOV";
- DL-305 "Examen des demandes de droits d'obtenteur";
- DL-305A "Administration des droits d'obtenteur" (Partie A du cours DL-305 sur l'examen des demandes de droits d'obtenteur);
- DL-305B "Examen DHS" (Partie B du cours DL-305 sur l'examen des demandes de droits d'obtenteur).

93. Une répartition des étudiants inscrits aux cours d'enseignement à distance de l'UPOV DL-205 et DL-305 figure dans l'annexe III, sous-programme UV.3, indicateur d'exécution 4.a) "Participation aux cours d'enseignement à distance".

#### IV. RELATIONS AVEC LES ÉTATS ET LES ORGANISATIONS

94. Le Bureau a fourni une assistance concernant la législation relative à la protection des obtentions végétales aux membres ci-après : Bosnie-Herzégovine, Colombie, Géorgie, Mexique, Nouvelle-Zélande, Paraguay et Trinité-et-Tobago

95. Le Bureau a fourni des informations sur les éléments requis pour le dépôt d'un instrument d'adhésion à l'Acte de 1991 de la Convention UPOV, ou de ratification de cet acte, aux membres suivants : Colombie et Mexique.

96. Le Bureau a donné des conseils et a apporté une aide quant à l'élaboration d'une législation relative à la protection des obtentions végétales conforme à l'Acte de 1991 de la Convention UPOV et/ou à la procédure d'adhésion à la Convention UPOV aux pays suivants : Afghanistan, Algérie, Cambodge, Égypte, Émirats arabes unis, Irak, Iran (République islamique d'), Jamaïque, Kazakhstan, Liechtenstein, Malaisie, Mongolie, Myanmar, Nigéria, République démocratique populaire lao, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Zambie et Zimbabwe.

97. Le Bureau a participé aux réunions des organisations intergouvernementales suivantes ou s'est entretenu avec celles-ci : ARIPO, CDB, Union européenne (OCVV et EUIPO), ISTA, TIRPAA, OAPI, OCDE, OMPI et OMC.

98. Le Bureau a participé à des événements organisés par les organisations non gouvernementales suivantes : AFSTA, APSA, CIOPORA, CLI, Euroseeds, ISF, SAA et OMA.

#### V. PUBLICATIONS

99. Le Bureau a publié :

a) 107 mises à jour de la base de données sur les variétés végétales PLUTO;

b) sept documents adoptés par le Conseil à sa cinquante-quatrième session ordinaire tenue le 1<sup>er</sup> novembre 2019 :

TGP/7	Élaboration des principes directeurs d'examen (révision)
TGP/8	Protocole d'essai et techniques utilisés dans l'examen de la distinction, de l'homogénéité et de la stabilité (révision)
TGP/10	Examen de l'homogénéité (révision)
TGP/14	Glossaire des termes utilisés dans les documents de l'UPOV (révision)
TGP/15	Conseils en ce qui concerne l'utilisation des marqueurs biochimiques et moléculaires dans l'examen de la distinction, de l'homogénéité et de la stabilité (DHS) (révision)
UPOV/INF/5	Publication type de l'UPOV de la protection des obtentions végétales (révision)
UPOV/INF/22	Logiciels et équipements utilisés par les membres de l'Union (révision)

100. Les principes directeurs d'examen ci-après ont été adoptés par le TC en 2019, par correspondance ou à sa cinquante-cinquième session tenue les 28 et 29 octobre 2019 :

**	TWP	Document No. No. du document Dokument-Nr. No del documento	Anglais	Français	Deutsch	Español	Botanical name Nom botanique Botanischer Name Nombre botánico
<u>NEW TEST GUIDELINES / NOUVEAUX PRINCIPES DIRECTEURS D'EXAMEN / NEUE PRÜFUNGSRICHTLINIEN / NUEVAS DIRECTRICES DE EXAMEN</u>							
JP	TWO	TG/331/1	Calendula	Calendula	Ringelblume	Caléndul	Calendula L.
ES	TWF	TG/332/1	Black Walnut	Noyer noir	Schwarznuß	Nogal negro	Juglans hindsii (Jeps.) R. E. Sm.; J. hindsii x J. regia; J. major (Torr.) A. Heller; J. major x J. regia; J. nigra L.; J. nigra x J. regia L.
ZA	TWO	TG/333/1	Gazania	Gazania	Gazania	Gazania	Gazania Gaertn.
<u>REVISIONS OF ADOPTED TEST GUIDELINES / RÉVISIONS DE PRINCIPES DIRECTEURS D'EXAMEN ADOPTÉS / REVISIONEN ANGENOMMENER PRÜFUNGSRICHTLINIEN / REVISIONES DE DIRECTRICES DE EXAMEN ADOPTADAS</u>							
NL	TWO	TG/29/8	Alstroemeria	Alstroemère	Inkalilie	Alstroemeria	Alstroemeria L.
FR	TWV	TG/106/5	Leaf beet, Swiss chard	Poirée, Bette à cardes	Mangold	Acelga	Beta vulgaris L. ssp. vulgaris var. flavescents DC.
AU	TWF	TG/111/4	Macadamia	Macadamia	Macadamia	Macadamia	Macadamia integrifolia Maiden et Betche; Macadamia tetraphylla L. Johns.
AU	TWF	TG/137/5	Blueberry	Myrtille	Heidelbeere	Arándano americano	Vaccinium angustifolium x V. myrsinites x V. corymbosum; V. angustifolium Aiton; Hybrids between V. corymbosum and V. angustifolium; V. corymbosum x V. angustifolium x V. virgatum; V. corymbosum L.; V. formosum Andrews; V. myrtilloides Michx.; V. myrtillus L.; V. simulatum Small; V. virgatum Aiton
AU	TWO	TG/175/4	Kangaroo Paw	Anigozanthos	Känguruhblume	Anigozanthos	Anigozanthos Labill., Macropidia fuliginosa (Hook.) Druce
NL	TWV	TG/183/4	Fennel	Fenouil	Fenchel	Hinojo	Foeniculum vulgare Mill.
<u>PARTIAL REVISIONS OF ADOPTED TEST GUIDELINES / RÉVISIONS PARTIELLES DE PRINCIPES DIRECTEURS D'EXAMEN ADOPTÉS / TEILREVISIONEN ANGENOMMENER PRÜFUNGSRICHTLINIEN / REVISIONES PARCIALES DE DIRECTRICES DE EXAMEN ADOPTADAS</u>							
FR	TWV	TG/7/10 Rev.2	Pea	Pois	Erbse	Guisante, Arveja	Pisum sativum L, Pisum arvense L.
NL	TWV	TG/13/11 Rev.	Lettuce	Laitue	Salat	Lechuga	Lactuca sativa L.
NL	TWV	TG/44/11 Rev.3	Tomato	Tomato	Tomato	Tomato	Solanum lycopersicum L.

**	TWP	Document No. No. du document Dokument-Nr. No del documento	Anglais	Français	Deutsch	Español	Botanical name Nom botanique Botanischer Name Nombre botánico
NL	TWV	TG/55/7 Rev.6	Spinach	Épinard	Spinat	Espinaca	Spinacia oleracea L.
ES	TWF	TG/56/4 Corr. Rev.	Almond	Amandier	Mandel	Almendro	Prunus dulcis (Mill.) D.A.Webb, Prunus amygdalus (L.)
NZ	TWF	TG/98/7 Rev.	Actinidia, Kiwifruit	Actinidia	Actinidia	Actinidia	Actinidia Lindl.
FR	TWF	TG/104/5 Rev.2	Melon	Melon	Melone	Melón	Cucumis melo L.
NL	TWV	TG/142/5 Rev.	Watermelon	Pastèque	Wassermelone	Sandía	Citrullus lanatus (Thunb.) Matsum. et Nakai
ES	TWF	TG/202/1 Rev.2	Oranges	Oranger	Orangen	Naranjo	Citrusaurantium L., Citrus sinensis (L.) Osbeck
ES	TWF	TG/204/1 Rev.2	Grapefruit and Pummelo	Pomelo et Pamplemoussier	Grapefruit und Pampelmuse	Pomelo y Pummelo	Citrus x paradisi Macfad.
NL	TWO	TG/213/2 Rev.	Phalaenopsis	Phalaenopsis	Phalaenopsis	Phalaenopsis	Phalaenopsis Blume
NL	TWV	TG/294/1 Corr. Rev. 3	Tomato Rootstocks	Porte-greffe de tomate	Tomatenunterlagen	Portainjertos de tomate	Solanum lycopersicum L. x S. cheesmaniae (L. Ridley) Fosberg, S. lycopersicum L. x S. peruvianum (L.) Mill., S. pimpinellifolium L. x S. habrochaites S. Knapp & D.M. Spooner, Solanu m habrochaites S. Knapp & D.M. Spooner, S. lycopersicum L. var. lycopersicum x S. habrochaites S. Knapp & D.M. Spooner
BR	TWF	TG/314/1 Rev.	Coconut	Cocotier	Kokosnuß	Cocotero	Cocos nucifera L.

101. *Le Conseil est invité à prendre note du présent rapport.*

[Les annexes suivent]

## ANNEXE I

## MEMBRES DE L'UNION

31 décembre 2019

La présente annexe indique la situation des membres de l'Union vis-à-vis de la Convention et de ses divers actes, au 31 décembre 2019 (voir les articles 31 et 32 de la Convention de 1961, l'article 32.1) de l'Acte de 1978 et l'article 34.2) de l'Acte de 1991).

- Première ligne : Convention internationale pour la protection des obtentions végétales du 2 décembre 1961
- Deuxième ligne : Acte additionnel du 10 novembre 1972
- Troisième ligne : Acte du 23 octobre 1978
- Quatrième ligne : Acte du 19 mars 1991

Membre	Date de signature	Date de dépôt de l'instrument de ratification, d'acceptation, d'approbation ou d'adhésion	Date d'entrée en vigueur
Afrique du Sud	- - 23 octobre 1978 19 mars 1991	7 octobre 1977 7 octobre 1977 21 juillet 1981 -	6 novembre 1977 6 novembre 1977 8 novembre 1981 -
Albanie	- - - -	- - - 15 septembre 2005	- - - 15 octobre 2005
Allemagne	2 décembre 1961 10 novembre 1972 23 octobre 1978 19 mars 1991	11 juillet 1968 23 juillet 1976 12 mars 1986 25 juin 1998	10 août 1968 11 février 1977 12 avril 1986 25 juillet 1998
Argentine	- - - -	- - 25 novembre 1994 -	- - 25 décembre 1994 -
Australie	- - - -	- - 1 <sup>er</sup> février 1989 20 décembre 1999	- - 1 <sup>er</sup> mars 1989 20 janvier 2000
Autriche	- - - -	- - 14 juin 1994 1 <sup>er</sup> juin 2004	- - 14 juillet 1994 1 <sup>er</sup> juillet 2004
Azerbaïdjan	- - - -	- - - 9 novembre 2004	- - - 9 décembre 2004
Bélarus	- - - -	- - - 5 décembre 2002	- - - 5 janvier 2003
Belgique	2 décembre 1961 10 novembre 1972 23 octobre 1978 19 mars 1991	5 novembre 1976 5 novembre 1976 - 2 mai 2019	5 décembre 1976 11 février 1977 - 2 juin 2019
Bolivie (État plurinational de)	- - - -	- - 21 avril 1999 -	- - 21 mai 1999 -

C/54/2  
Annexe I, page 2

Membre	Date de signature	Date de dépôt de l'instrument de ratification, d'acceptation, d'approbation ou d'adhésion	Date d'entrée en vigueur
Bosnie-Herzégovine	- - - -	- - - 10 octobre 2017	- - - 10 novembre 2017
Brésil	- - - -	- - 23 avril 1999 -	- - 23 mai 1999 -
Bulgarie	- - - -	- - - 24 Mars 1998	- - - 24 avril 1998
Canada	- - 31 octobre 1979 9 mars 1992	- - 4 février 1991 19 juin 2015	- - 4 mars 1991 19 juillet 2015
Chili	- - - -	- - 5 décembre 1995 -	- - 5 janvier 1996 -
Chine	- - - -	- - 23 mars 1999 -	- - 23 avril 1999 -
Colombie	- - - -	- - 13 août 1996 -	- - 13 septembre 1996 -
Costa Rica	- - - -	- - - 12 décembre 2008	- - - 12 janvier 2009
Croatie	- - - -	- - - 1 <sup>er</sup> août 2001	- - - 1 <sup>er</sup> septembre 2001
Danemark	26 novembre 1962 10 novembre 1972 23 octobre 1978 19 mars 1991	6 septembre 1968 8 février 1974 8 octobre 1981 26 avril 1996	6 octobre 1968 11 février 1977 8 novembre 1981 24 avril 1998
Égypte	- - - -	- - - 1 <sup>er</sup> novembre 2019	- - - 1 <sup>er</sup> décembre 2019
Équateur	- - - -	- - 8 juillet 1997 -	- - 8 août 1997 -
Espagne	- - - 19 Mars 1991	18 avril 1980 18 avril 1980 - 18 juin 2007	18 mai 1980 18 mai 1980 - 18 juillet 2007

C/54/2  
Annexe I, page 3

Membre	Date de signature	Date de dépôt de l'instrument de ratification, d'acceptation, d'approbation ou d'adhésion	Date d'entrée en vigueur
Estonie	- - - -	- - - 24 août 2000	- - - 24 septembre 2000
États-Unis d'Amérique	- - 23 octobre 1978 25 octobre 1991	- - 12 novembre 1980 22 janvier 1999	- - 8 novembre 1981 22 février 1999
Fédération de Russie	- - - -	- - - 24 Mars 1998	- - - 24 avril 1998
Finlande	- - - -	- - 16 mars 1993 20 juin 2001	- - 16 avril 1993 10 juillet 2001
France	2 décembre 1961 10 novembre 1972 23 octobre 1978 19 mars 1991	3 septembre 1971 22 janvier 1975 17 février 1983 27 avril 2012	3 octobre 1971 11 février 1977 17 mars 1983 27 mai 2012
Géorgie	- - - -	- - - 29 octobre 2008	- - - 29 novembre 2008
Hongrie	- - - -	- - 16 mars 1983 1 <sup>er</sup> décembre 2002	- - 16 avril 1983 1 <sup>er</sup> janvier 2003
Irlande	- - 27 septembre 1979 21 février 1992	- - 19 mai 1981 8 décembre 2011	- - 8 novembre 1981 8 janvier 2012
Islande	- - - -	- - - 3 avril 2006	- - - 3 mai 2006
Israël	- - - 23 octobre 1991	12 novembre 1979 12 novembre 1979 12 avril 1984 3 juin 1996	12 décembre 1979 12 décembre 1979 12 mai 1984 24 avril 1998
Italie	2 décembre 1961 10 novembre 1972 23 octobre 1978 19 mars 1991	1 <sup>er</sup> juin 1977 1 <sup>er</sup> juin 1977 28 avril 1986 -	1 <sup>er</sup> juillet 1977 1 <sup>er</sup> juillet 1977 28 mai 1986 -
Japon	- - 17 octobre 1979 -	- - 3 août 1982 24 novembre 1998	- - 3 septembre 1982 24 décembre 1998
Jordanie	- - - -	- - - 24 septembre 2004	- - - 24 octobre 2004

C/54/2  
Annexe I, page 4

Membre	Date de signature	Date de dépôt de l'instrument de ratification, d'acceptation, d'approbation ou d'adhésion	Date d'entrée en vigueur
Kenya	- - - -	- - 13 avril 1999 11 avril 2016	- - 13 mai 1999 11 mai 2016
Kirghizistan	- - - -	- - - 26 mai 2000	- - - 26 juin 2000
Lettonie	- - - -	- - - 30 juillet 2002	- - - 30 août 2002
Lituanie	- - - -	- - - 10 novembre 2003	- - - 10 décembre 2003
Macédoine du Nord	- - - -	- - - 4 avril 2011	- - - 4 mai 2011
Maroc	- - - -	- - - 8 septembre 2006	- - - 8 octobre 2006
Mexique	- - 25 juillet 1979 -	- - 9 juillet 1997 -	- - 9 août 1997 -
Monténégro	- - - -	- - - 24 août 2015	- - - 24 septembre 2015
Nicaragua	- - -	- - 6 août 2001 -	- - 6 septembre 2001 -
Norvège	- - - -	- - 13 août 1993 -	- - 13 septembre 1993 -
Nouvelle-Zélande	- - 25 juillet 1979 19 décembre 1991	- - 3 novembre 1980 -	- - 8 novembre 1981 -
Oman	- - - -	- - - 22 octobre 2009	- - - 22 novembre 2009
Organisation africaine de la propriété intellectuelle	- - - -	- - - 10 juin 2014	- - - 10 juillet 2014

C/54/2  
Annexe I, page 5

Membre	Date de signature	Date de dépôt de l'instrument de ratification, d'acceptation, d'approbation ou d'adhésion	Date d'entrée en vigueur
Ouzbékistan	- - - -	- - - 14 octobre 2004	- - - 14 novembre 2004
Panama	- - - -	- - 23 avril 1999 22 octobre 2012	- - 23 mai 1999 22 novembre 2012
Paraguay	- - - -	- - 8 janvier 1997 -	- - 8 février 1997 -
Pays-Bas	2 décembre 1961 10 novembre 1972 23 octobre 1978 19 mars 1991	8 août 1967 2 janvier 1977 2 août 1984 14 octobre 1996	10 août 1968 11 février 1977 2 septembre 1984 24 avril 1998
Pérou	- - - -	- - - 8 juillet 2011	- - - 8 août 2011
Pologne	- - - -	- - 11 octobre 1989 15 juillet 2003	- - 11 novembre 1989 15 août 2003
Portugal	- - - -	- - 14 septembre 1995 -	- - 14 octobre 1995 -
République de Corée	- - - -	- - - 7 décembre 2001	- - - 7 janvier 2002
République de Moldova	- - - -	- - - 28 septembre 1998	- - - 28 octobre 1998
République dominicaine	- - - -	- - - 16 mai 2007	- - - 16 juin 2007
République tchèque <sup>1</sup>	- - - -	- - - 24 octobre 2002	- - - 1 <sup>er</sup> janvier 1993 24 novembre 2002
République-Unie de Tanzanie	- - - -	- - - 22 octobre 2015	- - - 22 novembre 2015
Roumanie	- - - -	- - - 16 février 2001	- - - 16 Mars 2001

<sup>1</sup> Continuation de l'adhésion de la Tchécoslovaquie (instrument déposé le 4 novembre 1991; prise d'effet le 4 décembre 1991).

C/54/2  
Annexe I, page 6

Membre	Date de signature	Date de dépôt de l'instrument de ratification, d'acceptation, d'approbation ou d'adhésion	Date d'entrée en vigueur
Royaume-Uni	26 novembre 1962 10 novembre 1972 23 octobre 1978 19 mars 1991	17 septembre 1965 1 <sup>er</sup> juillet 1980 24 août 1983 3 décembre 1998	10 août 1968 31 juillet 1980 24 septembre 1983 3 janvier 1999
Serbie	- - - -	- - - 5 décembre 2012	- - - 5 janvier 2013
Singapour	- - - -	- - - 30 juin 2004	- - - 30 juillet 2004
Slovaquie <sup>1</sup>	- - - -	- - - 12 mai 2009	- - 1 <sup>er</sup> janvier 1993 12 juin 2009
Slovénie	- - - -	- - - 29 juin 1999	- - - 29 juillet 1999
Suède	- 11 janvier 1973 6 décembre 1978 17 décembre 1991	17 novembre 1971 11 janvier 1973 1 <sup>er</sup> décembre 1982 18 décembre 1997	17 décembre 1971 11 février 1977 1 <sup>er</sup> janvier 1983 24 avril 1998
Suisse	30 novembre 1962 10 novembre 1972 23 octobre 1978 19 mars 1991	10 juin 1977 10 juin 1977 17 juin 1981 1 <sup>er</sup> août 2008	10 juillet 1977 10 juillet 1977 8 novembre 1981 1 <sup>er</sup> septembre 2008
Trinité-et-Tobago	- - - -	- - 30 décembre 1997 -	- - 30 janvier 1998 -
Tunisie	- - - -	- - - 31 juillet 2003	- - - 31 août 2003
Turquie	- - - -	- - - 18 octobre 2007	- - - 18 novembre 2007
Ukraine	- - - -	- - 3 octobre 1995 19 décembre 2006	- - 3 novembre 1995 19 janvier 2007
Union européenne	- - - -	- - - 29 juin 2005	- - - 29 juillet 2005
Uruguay	- - - -	- - 13 octobre 1994 -	- - 13 novembre 1994 -

<sup>1</sup> Continuation de l'adhésion de la Tchécoslovaquie (instrument déposé le 4 novembre 1991; prise d'effet le 4 décembre 1991).

C/54/2  
Annexe I, page 7

Membre	Date de signature	Date de dépôt de l'instrument de ratification, d'acceptation, d'approbation ou d'adhésion	Date d'entrée en vigueur
Viet Nam	- - - -	- - - 24 novembre 2006	- - - 24 décembre 2006

Total : 76 membres

[L'annexe II suit]

## ANNEXE II

## LISTE DES MISSIONS\* ET DES ACTIVITÉS ET DES CONTRIBUTIONS AUX INDICATEURS D'EXÉCUTION EN 2019

## Description des indicateurs de performance figurant dans le tableau ci-après (voir également l'annexe III) :

- UV.3 – 1a)** Fourniture d'informations sur les activités de l'UPOV aux États et aux organisations  
**UV.3 – 1d)** Participation aux activités de sensibilisation organisées par l'UPOV ou aux activités faisant intervenir des membres du personnel de l'UPOV ou des formateurs de l'UPOV au nom du personnel de l'UPOV  
**UV.3 – 2a)** Réunions avec des fonctionnaires nationaux pour traiter des questions en matière de législation  
**UV.3 – 4b)** Formation des formateurs  
**UV.3 – 4d)** Activités de formation mises au point avec le concours de l'UPOV  
**UV.3 – 4d)** Participation d'États et d'organisations ayant le statut d'observateurs aux travaux du CAJ, du TC, des groupes de travail techniques et aux ateliers préparatoires correspondants

- UV.3 – 4e)** Participation aux activités de l'UPOV  
**UV.3 – 4f)** Participation aux activités faisant intervenir des membres du personnel de l'UPOV ou des formateurs de l'UPOV au nom du personnel de l'UPOV  
**UV.3 – 4g)** Cours universitaires dans lesquels est intégré le système de protection des obtentions végétales de l'UPOV  
**UV.3 – 4h)** Mise en œuvre de projets avec des organisations partenaires et des donateurs  
**UV.4 – 2c)** Participation de parties prenantes à des séminaires et à des colloques  
**UV.4 – 2d)** Participation aux réunions des parties prenantes concernées et avec les parties prenantes concernées  
**UV.4 – 3a)** Participation aux réunions des organisations concernées et avec les organisations concernées

	Du	Au	Activité/mission	Ville	Pays	Fonctionnaires/ représentants de l'UPOV	Organisée par ou avec l'UPOV	Organisateurs <sup>1</sup>	UV.3 1a)	UV.3 1d)	UV.3 2a)	UV.3 4b)	UV.3 4c)	UV.3 4d)	UV.3 4e),f)	UV.3 4g)	UV.3 4h)	UV.4 2c)	UV.4 2d)	UV.4 3a)
1	14/01/19	14/01/19	Cours de maîtrise en droit de la propriété intellectuelle et gestion des savoirs	Maastricht	Pays-Bas	Huerta		Université de Maastricht		1					1					
2	16/01/19	17/01/19	Réunion avec l'OAPI et cérémonie du programme de maîtrise en propriété intellectuelle	Yaoundé	Cameroun	Button, Rivoire		OAPI							1	1				1
3	22/01/19	22/01/19	Réunion avec l'EUIPO et l'OCVV pour discuter de domaines de coopération	Alicante	Espagne	Button	X	EUIPO, OCVV, UPOV							1					
4	23/01/19	23/01/19	Vingtième congrès de l'EIPIN sur la propriété intellectuelle et l'innovation	Alicante	Espagne	Button		EIPIN		1						1				
5	23/01/19	23/01/19	Visite de l'OMPI par une délégation de chercheurs de Suisse, de Belgique et des Pays-Bas (SBN) de l'Université de Tsinghua en Chine	Genève	Suisse	Huerta, Han		OMPI, Université de Tsinghua (Chine)		1										
6	28/01/19	30/01/19	Atelier sur la rédaction d'une législation conforme à la Convention UPOV	Genève (Siège de l'UPOV)	Suisse	Button, Huerta, Rivoire, Taveira, Motomura, Han	X	UPOV	1	1	1									
7	17/02/19	17/02/19	Atelier préparatoire de la cinquante et unième session du TWO	Christchurch	Nouvelle-Zélande	Taveira, Oertel	X	UPOV					1							
8	18/02/19	22/02/19	Cinquante et unième session du Groupe de travail technique sur les plantes ornementales et les arbres forestiers (TWO/51)	Christchurch	Nouvelle-Zélande	Taveira, Oertel	X	UPOV						1						
9	13/02/19	13/02/19	Réunion du Conseil des ADPIC	Genève	Suisse	Huerta		OMC												1
10	18/02/19	22/02/19	Dix-septième session ordinaire de la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture de la FAO	Rome	Italie	Motomura		CGRFA												1

\* Les missions se rapportent à des événements organisés en dehors du siège de l'UPOV.

<sup>1</sup> L'appendice contient une liste de sigles et d'abréviations.









C/54/2  
Annexe II, page 6

	Du	Au	Activité/mission	Ville	Pays	Fonctionnaires/ représentants de l'UPOV	Organisée par ou avec l'UPOV	Organisateurs <sup>1</sup>	UV.3 1a)	UV.3 1d)	UV.3 2a)	UV.3 4b)	UV.3 4c)	UV.3 4d)	UV.3 4e),f)	UV.3 4g)	UV.3 4h)	UV.4 2c)	UV.4 2d)	UV.4 3a)
77	18/09/19	18/09/19	Consultations juridiques au sein du Service national d'inspection et de certification des semences (SNICS)	Mexico	Mexique	Huerta	X	SNICS (Mexique)			1									
78	19/09/19	19/09/19	Séminaire sur les droits d'obteneur	Mexico	Mexique	Huerta	X	SNICS (Mexique)	1	1			1						1	
79	19/09/19	19/09/19	Réunion du Conseil d'administration de l'OCVV	Bruxelles	Belgique	Button		OCVV												1
80	23/09/19	27/09/19	Cours de formation de l'OAPI sur la protection des obtentions végétales	Lomé	Togo	Rivoire	X	OAPI		1			1						1	
81	23/09/19	27/09/19	IP Kea SEA "Visite d'étude de haut niveau sur la protection des obtentions végétales et UPOV 1991"	Angers, La Haye, Bleiswijk, De Lier, Bruxelles	France, Pays-Bas, Belgique	Button, Motomura		IP Key SEA		1									1	
82	13/10/19	15/10/19	Congrès d'Euroseeds 2019	Stockholm	Suède	Button		Euroseeds												1
83	14/10/19	16/10/19	Trente-septième session du Groupe de travail technique sur les systèmes d'automatisation et les programmes d'ordinateur (TWC/37)	Hangzhou	Chine	Taveira, Motomura, Wen, Tran	X	UPOV						1						
84	16/10/19	18/10/19	Dix-huitième session du Groupe de travail sur les techniques biochimiques et moléculaires, notamment les profils d'ADN (BMT/18)	Hangzhou	Chine	Taveira, Motomura, Wen, Tran	X	UPOV						1						
85	16/10/19	18/10/19	Cours de formation de l'OAPI sur la protection des obtentions végétales	Ouagadougou	Burkina Faso	Rivoire		OAPI, MCIH (Burkina Faso)		1			1						1	
86	19/10/19	19/10/19	Cours de formation international de la KOICA sur la protection des obtentions végétales	Beijing	Chine	Motomura		DCST, MARA (Chine)		1			1						1	
87	21/10/19	23/10/19	Cours de formation de l'OAPI sur la protection des obtentions végétales	Bamako	Mali	Rivoire		OAPI, MIC (Mali)		1			1						1	
88	25/10/19	25/10/19	Master en droit de la propriété intellectuelle avec spécialisation en droit des dessins et modèles organisé par l'OMPI et l'Université Tongji	Shanghai	Chine	Huerta, Motomura, Wen (par vidéoconférence depuis Genève)		OMPI, Université Tongji		1						1				
89	27/10/19	28/10/19	Réunion du Comité de rédaction élargi (TC-EDC/OCT19)	Genève (siège de l'UPOV) (organe de l'UPOV)	Suisse		X	UPOV												
90	28/10/19	29/10/19	Cinquante-cinquième session du Comité technique (TC/55)	Genève (siège de l'UPOV) (organe de l'UPOV)	Suisse		X	UPOV						1						
91	28/10/19	28/10/19	Réunion sur l'élaboration d'un formulaire de demande électronique (UPOV/EAF/14)	Genève (siège de l'UPOV) (organe de l'UPOV)	Suisse		X	UPOV						1						
92	29/10/19	29/10/19	Groupe de travail sur les dénominations variétales (UPOV/WG-DEN/5)	Genève (siège de l'UPOV) (organe de l'UPOV)	Suisse		X	UPOV						1						

C/54/2  
Annexe II, page 7

	Du	Au	Activité/mission	Ville	Pays	Fonctionnaires/ représentants de l'UPOV	Organisée par ou avec l'UPOV	Organisateurs <sup>1</sup>	UV.3 1a)	UV.3 1d)	UV.3 2a)	UV.3 4b)	UV.3 4c)	UV.3 4d)	UV.3 4e),f)	UV.3 4g)	UV.3 4h)	UV.4 2c)	UV.4 2d)	UV.4 3a)
93	30/10/19	30/10/19	Séminaire sur l'incidence de la politique relative aux variétés essentiellement dérivées sur la stratégie en matière de création végétale (Séminaire EDV)	Genève (Siège de l'UPOV)	Suisse		X	UPOV	1	1					1			1		
94	30/10/19	30/10/19	Soixante-seizième session du Comité administratif et juridique (CAJ/76)	Genève (siège de l'UPOV) (organe de l'UPOV)	Suisse		X	UPOV						1						
95	30/10/19	30/10/19	Groupe de travail sur un éventuel système international de coopération (UPOV/WG-ISC/5)	Genève (siège de l'UPOV) (organe de l'UPOV)	Suisse		X	UPOV												
96	31/10/19	31/10/19	Quatre-vingt-seizième session du Comité consultatif (CC/96)	Genève (siège de l'UPOV) (organe de l'UPOV)	Suisse		X	UPOV												
97	01/11/19	01/11/19	Cinquante-troisième session du Conseil (C/53)	Genève (siège de l'UPOV) (organe de l'UPOV)	Suisse		X	UPOV						1						
98	10/11/19	16/11/19	Huitième session de l'organe directeur du TIRPAA	Rome	Italie	Button, Huerta, Motomura		TIRPAA												1
99	13/11/19	15/11/19	Atelier régional sur la coopération en matière d'examen des demandes de protection d'obtentions végétales, organisé par IP Key Amérique latine	Lima	Pérou	Taveira	X	IP Key LA, INDECOPI (Pérou), OCVV et UPOV		1			1					1		
100	20/11/19	22/11/19	Quarante-troisième session du Conseil d'administration de l'ARIPO et dix-septième session du Conseil des ministres de l'ARIPO	Monrovia	Libéria	Huerta		ARIPO												1
101	20/11/19	22/11/19	Atelier sur la conception et la mise en œuvre des politiques et stratégies en matière de propriété intellectuelle en tant qu'outils au service du développement national	Monrovia	Libéria	Huerta		ARIPO		1			1					1		
102	21/11/19	21/11/19	Séminaire sur la protection des obtentions végétales	Da Lat	Viet Nam	Motomura, Tran		MARD (Viet Nam)		1			1						1	
103	22/11/19	22/11/19	Réunion avec le Secrétariat de la CDB et le Secrétaire du TIRPAA	Montréal	Canada	Button	X	UPOV, CDB, TIRPAA												1
104	25/11/19	27/11/19	Asian Seed Congress 2019 de l'APSA	Kuala Lumpur	Malaisie	Button, Motomura		APSA											1	
105	26/11/19	26/11/19	Visite d'étude à l'OMPI de membres du Conseil d'administration de l'Académie africaine des sciences (AAS)	Genève	Suisse	Huerta		OMPI, AAS		1										
106	26/11/19	28/11/19	Visite à l'OCVV pour une formation relative à la communication	Angers	France	Rovere	X	UPOV, OCVV												
107	28/11/19	28/11/19	Séminaire organisé par l'INIA sur l'utilisation de marqueurs moléculaires dans le cadre de l'examen DHS	Madrid	Espagne	Taveira		INIA Espagne		1					1				1	

C/54/2  
Annexe II, page 8

	Du	Au	Activité/mission	Ville	Pays	Fonctionnaires/ représentants de l'UPOV	Organisée par ou avec l'UPOV	Organisateurs <sup>1</sup>	UV.3 1a)	UV.3 1d)	UV.3 2a)	UV.3 4b)	UV.3 4c)	UV.3 4d)	UV.3 4e),f)	UV.3 4g)	UV.3 4h)	UV.4 2c)	UV.4 2d)	UV.4 3a)
108	29/11/19	29/11/19	Neuvième conférence internationale sur la protection de la propriété intellectuelle pour l'innovation des variétés végétales	Amsterdam	Pays-Bas	Button		FORUM Institut für Management GmbH										1	1	
109	29/11/19	29/11/19	Cours de formation des formateurs de l'Académie de la propriété intellectuelle du Costa Rica (ACOPI)	(par vidéoconférence depuis Genève)	Costa Rica	Taveira		ACOPI		1			1						1	
110	30/11/19	30/11/19	Septième Congrès de l'ECOSA sur le commerce des semences	Ankara	Turquie	Rivoire		ECOSA											1	
111	03/12/19	04/12/19	Réunion annuelle entre l'OCVV et ses services d'examen	Angers	France	Taveira		OCVV												1
112	04/12/19	04/12/19	Réunion avec une délégation de haut niveau du Nigéria en visite aux Pays-Bas	Amsterdam	Pays-Bas	Button	X	Pays-Bas, OCVV, UPOV		1									1	
113	12/12/19	12/12/19	Cinquante-neuvième session du conseil d'administration de l'OAPI	N'Djamena	Tchad	Rivoire		OAPI												1
114	12/12/19	12/12/19	Réunion avec l'ISF	Nyon	Suisse	Button	X	UPOV, ISF												1
115	18/12/19	18/12/19	Réunion avec l'OCVV	Angers	France	Madhour	X	UPOV, OCVV												1
Total									14	44	7	0	24	12	12	14	4	17	24	22

[L'annexe III suit]

## RÉSULTATS ET INDICATEURS D'EXÉCUTION POUR 2019

Table des matières

<b>INTRODUCTION</b> .....	<b>4</b>
<b>Sous-programme UV.1 : Politique générale en matière de protection des obtentions végétales</b> .....	<b>5</b>
Objectifs :.....	5
1. Identification et mise en œuvre des buts et objectifs stratégiques de l'UPOV .....	5
a) <i>Élaboration d'un plan de développement stratégique</i> .....	5
2. Organisation des sessions du Conseil et du Comité consultatif.....	6
a) <i>Participation aux sessions du Conseil et du Comité consultatif</i> .....	6
3. Organisation et suivi des travaux des comités de l'UPOV .....	6
a) <i>Approbation et suivi des programmes de travail du CAJ, du TC, des groupes de travail techniques et des groupes de travail ad hoc</i> .....	6
b) <i>Élection des présidents du CAJ, du TC, des groupes de travail techniques et des groupes de travail ad hoc, ainsi que des vice-présidents du CAJ et du TC</i> .....	6
c) <i>Approbation des calendriers annuels des réunions</i> .....	6
4. Coordination, suivi et évaluation de l'exécution du programme et budget pour l'exercice biennal 2018-2019 .....	6
a) <i>Mise en œuvre du programme dans les limites du budget pour l'exercice biennal 2018-2019</i> .....	6
b) <i>Approbation des états financiers</i> .....	6
c) <i>Approbation du rapport de gestion financière</i> .....	6
5. Élaboration et adoption du programme et budget pour l'exercice biennal 2020-2021 .....	7
a) <i>Élaboration et adoption du programme et budget pour l'exercice biennal 2020-2021 conformément aux dispositions du "Règlement financier et règlement d'exécution du Règlement financier de l'UPOV"</i> .....	7
6. Examen de la conformité des lois ou projets de loi avec l'Acte de 1991 de la Convention UPOV .....	7
a) <i>Recommandations formulées par le Comité consultatif</i> .....	7
b) <i>Décisions adoptées par le Conseil</i> .....	7
7. Examen des faits nouveaux concernant les demandes de droits d'obtenteur et les droits d'obtenteurs délivrés.....	7
a) <i>Nombre de demandes de protection d'obtentions végétales</i> .....	7
b) <i>Nombre de titres octroyés</i> .....	7
c) <i>Nombre de titres en vigueur</i> .....	7
d) <i>Nombre de genres ou espèces protégés par les membres de l'Union</i> .....	7
e) <i>Nombre de genres ou espèces végétaux dont des variétés sont protégées</i> .....	8
f) <i>Analyse par type de plante</i> .....	8
8. Facilitation du dépôt des demandes par l'intermédiaire de UPOV PRISMA (anciennement dénommé formulaire de demande électronique de l'UPOV) .....	8
a) <i>Recommandations formulées par le Comité consultatif</i> .....	8
b) <i>Décisions adoptées par le Conseil</i> .....	8
c) <i>Nombre de membres de l'UPOV participant à UPOV PRISMA</i> .....	8
d) <i>Nombre de plantes/espèces couvertes par UPOV PRISMA</i> .....	8
e) <i>Nombre de demandes déposées par l'intermédiaire d'UPOV PRISMA (voir le sous-programme UV.2)</i> ....	9
9. Amélioration de la coopération volontaire entre les membres de l'Union dans la mise en œuvre de la Convention UPOV .....	9
a) <i>Recommandations formulées par le Comité consultatif</i> .....	9
b) <i>Décisions adoptées par le Conseil</i> .....	9
c) <i>Accords de coopération entre les membres de l'Union</i> .....	9
10. Suivi de la mise en œuvre de la stratégie en matière de formation et d'assistance.....	9
a) <i>Évaluation des rapports annuels du Secrétaire général, des rapports d'exécution pour l'exercice biennal et d'autres documents d'information</i> .....	9
b) <i>États ayant adhéré à l'Acte de 1991 de la Convention UPOV ou l'ayant ratifié; États et organisations devenus membres de l'Union; et nombre de genres et d'espèces protégés par les membres de l'Union</i> .....	9
c) <i>Mesures destinées à assurer formation et assistance pour la mise en place et l'application du système de l'UPOV</i> .....	9
11. Suivi de la mise en œuvre de la stratégie de communication .....	9
a) <i>Évaluation des rapports annuels du Secrétaire général, des rapports d'exécution pour l'exercice biennal et d'autres documents d'information</i> .....	9
b) <i>Recommandations formulées par le Comité consultatif sur la stratégie de communication</i> .....	10

12. Orientations politiques relatives aux interactions avec d'autres organisations.....	10
a) <i>Recommandations formulées par le Comité consultatif</i> .....	10
b) <i>Décisions adoptées par le Conseil</i> .....	10
13. Politique sur d'autres questions .....	11
a) <i>Recommandations formulées par le Comité consultatif</i> .....	11
b) <i>Décisions adoptées par le Conseil</i> .....	11
c) <i>Adoption des documents présentant la politique de l'UPOV par le Conseil</i> .....	11
<b>Sous-programme UV.2 : Services fournis à l'Union en vue d'augmenter l'efficacité du système de l'UPOV .....</b>	<b>12</b>
Objectifs :.....	12
1. Participation des membres de l'union et des observateurs aux travaux des différents organes de l'UPOV .....	12
Participation aux travaux du Comité administratif et juridique .....	12
Participation aux travaux du Comité technique .....	12
Participation aux sessions des groupes de travail techniques.....	13
Participation aux ateliers préparatoires des sessions des groupes de travail techniques .....	13
2. Orientations au sujet de la Convention UPOV et sa mise en œuvre et informations sur son application .....	13
Collection de l'UPOV : consultations du site Web de l'UPOV en 2019.....	13
a) <i>Adoption de matériels d'information nouveaux ou révisés concernant la Convention UPOV</i> .....	13
b) <i>Publication de la Gazette et Newsletter de l'UPOV</i> .....	13
c) <i>Incorporation de la législation des membres de l'Union dans la base de données UPOV Lex</i> .....	13
Base de données UPOV Lex : consultations du site Web de l'UPOV en 2019 .....	14
d) <i>Mise à disposition de documents et de matériels de l'UPOV dans des langues autres que les langues de travail de l'UPOV (français, anglais, allemand et espagnol)</i> .....	14
3. Orientations au sujet de l'examen des variétés.....	14
a) <i>Adoption de documents TGP et de matériels d'information nouveaux ou révisés</i> .....	14
b) <i>Adoption de principes directeurs d'examen nouveaux ou révisés</i> .....	14
Principes directeurs d'examen : consultations du site Web de l'UPOV en 2019 .....	14
c) <i>Proportion des demandes de droits d'obtenteur couvertes par les principes directeurs d'examen adoptés</i> .....	14
d) <i>Nombre de principes directeurs d'examen en cours d'élaboration au sein des groupes de travail techniques</i> .....	14
e) <i>Participation à la rédaction des principes directeurs d'examen</i> .....	15
f) <i>Élaboration d'un modèle de principes directeurs d'examen fondé sur le Web (modèle TG) doté d'une fonction de :.....</i>	15
1. Traduction dans les langues de l'UPOV .....	15
2. Utilisation par les membres de l'Union aux fins de l'élaboration de principes directeurs d'examen propres aux différents services.....	15
4. Coopération en matière d'examen DHS.....	16
Base de données GENIE : consultations du site Web de l'UPOV en 2019 .....	16
a) <i>Saisie dans la base de données GENIE des genres et espèces végétaux pour lesquels les membres de l'Union ont une expérience pratique</i> .....	16
b) <i>Saisie dans la base de données GENIE des genres et espèces végétaux au sujet desquels les membres de l'Union coopèrent en matière d'examen DHS</i> .....	16
5. Coopération en matière d'examen des dénominations variétales.....	17
a) <i>Quantité et qualité des données figurant dans la base de données PLUTO</i> .....	17
1. Nombre de contributeurs.....	17
2. Nombre de nouvelles communications .....	17
3. Nombre d'enregistrements.....	17
4. Nombre d'éléments obligatoires fournis .....	17
5. Nombre d'éléments non obligatoires fournis .....	18
6. Édition annuelle de la version sur CD-ROM.....	18
b) <i>Nombre d'utilisateurs de la base de données PLUTO et fréquence d'utilisation</i> .....	18
Base de données PLUTO : consultations du site Web de l'UPOV en 2019 .....	18
c) <i>Élaboration et approbation par le Conseil de l'UPOV d'un moteur de recherche des similitudes pour l'UPOV aux fins des dénominations variétales et inclusion dans la base de données PLUTO</i> .....	18
6. Développement d'UPOV PRISMA (anciennement dénommé formulaire de demande électronique de l'UPOV) .....	19
<b>Sous-programme UV.3 : Aide à la mise en place et à l'application du système de l'UPOV .....</b>	<b>20</b>
Objectifs :.....	20
1. Faire mieux connaître l'importance de la protection des obtentions végétales conformément à la Convention UPOV.....	20
a) <i>États et organisations ayant reçu des informations sur les activités de l'UPOV</i> .....	20

b) États et organisations ayant contacté le Bureau de l'UPOV pour obtenir de l'aide en matière d'élaboration d'une législation relative à la protection des obtentions végétales.....	21
c) États et organisations ayant engagé auprès du Conseil de l'UPOV la procédure pour devenir membres de l'Union .....	21
d) Participation aux activités de sensibilisation organisées par l'UPOV ou aux activités faisant intervenir des membres du personnel de l'UPOV ou des formateurs de l'UPOV au nom du personnel de l'UPOV.....	21
2. Assistance en vue de l'élaboration d'une législation relative à la protection des obtentions végétales conforme à l'Acte de 1991 de la Convention UPOV.....	21
a) Réunions avec des fonctionnaires nationaux pour traiter de questions relatives à la législation.....	21
b) États et organisations ayant reçu des commentaires sur leurs lois .....	21
c) États et organisations ayant reçu un avis positif du Conseil de l'UPOV.....	21
3. Assistance fournie à des États et organisations en vue de leur adhésion à l'Acte de 1991 de la Convention UPOV .....	22
a) États ayant adhéré à l'Acte de 1991 de la Convention UPOV ou l'ayant ratifié .....	22
b) États et organisations devenus membres de l'Union.....	22
4. Assistance à la mise en œuvre d'un système efficace de protection des obtentions végétales conforme à la Convention UPOV .....	22
a) Participation aux cours d'enseignement à distance.....	22
b) Formation des formateurs.....	23
c) Activités de formation mises au point avec le concours de l'UPOV .....	23
d) Participation d'États et d'organisations ayant le statut d'observateurs aux travaux du CAJ, du TC, des groupes de travail techniques et aux ateliers préparatoires correspondants.....	23
Participation aux travaux du Comité administratif et juridique .....	23
Participation aux travaux du Comité technique .....	23
Participation aux sessions des groupes de travail techniques.....	23
Participation aux ateliers préparatoires des sessions des groupes de travail techniques .....	24
e) Participation aux activités de l'UPOV.....	24
f) Participation aux activités faisant intervenir des membres du personnel de l'UPOV ou des formateurs de l'UPOV au nom du personnel de l'UPOV .....	24
g) Cours universitaires dans lesquels est intégré le système UPOV de protection des obtentions végétales.....	24
h) Mise en œuvre de projets avec des organisations partenaires et des donateurs .....	24
<b>Sous-programme UV.4 : Relations extérieures .....</b>	<b>25</b>
Objectifs :.....	25
1. Meilleure connaissance par le public du rôle et des activités de l'UPOV .....	25
a) Mise à disposition sur le site Web de l'UPOV et par l'intermédiaire d'autres médias d'informations et de matériels pertinents à l'intention du grand public.....	25
b) Consultations du site Web de l'UPOV .....	27
Consultation du site Web dans le monde .....	27
2. Meilleure connaissance par les parties prenantes du rôle et des activités de l'UPOV .....	28
a) Mise à disposition sur le site Web de l'UPOV et par l'intermédiaire d'autres médias d'informations et de matériels pertinents à l'intention des obtenteurs, des agriculteurs et des responsables de l'élaboration des politiques .....	28
b) Rubriques du site Web de l'UPOV à l'intention des parties prenantes .....	28
Consultations du site Web de l'UPOV en 2019 .....	28
c) Participation de parties prenantes à des séminaires et à des colloques.....	28
d) Participation aux réunions des parties prenantes concernées et avec les parties prenantes concernées.....	28
e) Articles dans des publications pertinentes auxquels l'UPOV a contribué .....	28
3. Meilleure connaissance par d'autres organisations du rôle et des activités de l'UPOV .....	28
a) Participation aux réunions des organisations concernées et avec les organisations concernées .....	28

## INTRODUCTION

1. Le présent rapport récapitule les résultats obtenus en 2019. Il suit la structure du programme et budget pour 2018-2019 (document C/51/4 Rev.) adopté par le Conseil à sa cinquante et unième session ordinaire tenue à Genève le 26 octobre 2017.
2. Le rapport contient un résumé des progrès accomplis dans le sens de la réalisation des objectifs fixés au niveau des sous-programmes, suivi de tableaux des résultats récapitulant les objectifs, les résultats escomptés et les indicateurs d'exécution.
3. Les tableaux des indicateurs d'exécution sont présentés selon le modèle suivant :

<b>Résultats escomptés</b>
<i>Résultats obtenus : Indicateurs d'exécution</i>

Détails

## **SOUS-PROGRAMME UV.1 : POLITIQUE GÉNÉRALE EN MATIÈRE DE PROTECTION DES OBTENTIONS VÉGÉTALES**

Le présent sous-programme établit le cadre dans lequel s'inscriront la définition des politiques, la gestion et la coordination des activités du programme général de l'UPOV, tel qu'il a été défini par le Conseil selon les orientations données par le Comité consultatif.

Le Conseil a approuvé le projet de programme et budget pour l'exercice biennal 2020-2021, notamment le montant des contributions des membres de l'Union, le plafond proposé pour les dépenses inscrites au budget ordinaire et le nombre total de postes. Conformément à l'objectif du Plan d'action stratégique de l'UPOV consistant à diversifier le portefeuille de recettes de l'UPOV afin de préserver et d'améliorer la viabilité des activités et services existants (voir la section 1a) ci-après), le Comité consultatif a décidé d'introduire une taxe UPOV PRISMA de 90 francs suisses par demande, à compter de janvier 2020, et d'introduire une approche "freemium" pour la base de données PLUTO des obtentions végétales. L'approche "freemium" dans le cas de la base de données PLUTO offrirait deux options :

- i) option gratuite : la base de données PLUTO avec la fonction recherche serait gratuite pour tous les utilisateurs. Les résultats d'une recherche s'afficheraient uniquement à l'écran sur une seule page. Il n'y aurait aucune fonction pour télécharger les résultats d'une recherche ou des données de la base de données PLUTO;
- ii) option premium : les utilisateurs payant une taxe auraient accès à toutes les fonctionnalités de la base de données PLUTO et pourraient télécharger les données sans restriction. La taxe serait de 750 francs suisses par an;

Concernant les relations avec d'autres organisations, le comité est convenu d'inviter l'Organisation mondiale des agriculteurs (OMA) à devenir un partenaire à part entière du Partenariat mondial sur les semences et a approuvé un projet de document conjoint "Avantages du Partenariat mondial sur les semences pour les agriculteurs". Le Conseil a par ailleurs demandé au Bureau de l'Union de coopérer avec la FAO en ce qui concerne la demande de la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture (CGRFA) de mener, en coordination avec le Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture (TIRPAA) et en concertation avec l'UPOV, des études de cas approfondies afin d'examiner les effets des politiques, des législations et des réglementations relatives aux semences.

Dans le cadre de la stratégie de communication, le Conseil a approuvé un texte révisé de la foire aux questions sur "Les avantages des obtentions végétales pour la société".

Dans le cadre des mesures visant à organiser une seule série de sessions, le Conseil a utilisé, pour la première fois, une procédure par correspondance pour rendre une décision positive concernant la conformité du projet de loi sur la protection des obtentions végétales du Nigéria avec l'Acte de 1991 et la conformité du projet de loi de 2019 sur la protection des obtentions végétales de Saint-Vincent-et-les Grenadines avec l'Acte de 1991 de la Convention UPOV.

- Objectifs :**
- ◆ Orientations et direction générale.
  - ◆ Planification, mise en œuvre et évaluation du programme et budget.

### **1. Identification et mise en œuvre des buts et objectifs stratégiques de l'UPOV**

#### *a) Élaboration d'un plan de développement stratégique*

La Division de la supervision interne (DSI) de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle, dans son rapport intitulé "Évaluation de l'Union internationale pour la protection des obtentions végétales (UPOV)", a recommandé que l'Union élabore un plan de développement stratégique pour diversifier le portefeuille de recettes de l'UPOV afin de préserver et d'améliorer la viabilité des activités et services existants. Le Comité consultatif, à sa quatre-vingt-quatorzième session, tenue à Genève le 25 octobre 2017, a approuvé le Plan de développement stratégique. Ce Plan de développement stratégique recense, à partir des résultats de l'évaluation de l'UPOV par la DSI et des débats qui ont eu lieu au sein de l'UPOV, plusieurs domaines d'amélioration et risques potentiels, à partir desquels 10 axes d'amélioration ont été définis. Le Plan de développement stratégique contient également un Plan de mobilisation de ressources afin d'atteindre ces 10 objectifs.

Les 10 objectifs ont été regroupés en fonction des sous-programmes de l'UPOV : Services fournis à l'Union en vue d'augmenter l'efficacité du système de l'UPOV (sous-programme UV.2); Aide à la mise en place et à l'application du système de l'UPOV (sous-programme UV.3); Relations extérieures (sous-programme UV.4). Un rapport sur les progrès accomplis en 2019 en ce qui concerne les 10 objectifs recensés à des fins d'amélioration a été présenté dans le document CC/96/3 "Plan de développement stratégique" et le document CC/96/3 Add., et les progrès sont également présentés dans ce rapport sous chaque sous-programme.

## 2. Organisation des sessions du Conseil et du Comité consultatif

### a) Participation aux sessions du Conseil et du Comité consultatif

#### Conseil

##### Cinquante-troisième session ordinaire :

112 participants, représentant 47 membres de l'Union, 7 États ayant le statut d'observateur et 5 organisations ayant le statut d'observateur.

#### Comité consultatif

##### Quatre-vingt-seizième session :

85 participants représentant 45 membres de l'Union.

## 3. Organisation et suivi des travaux des comités de l'UPOV

### a) Approbation et suivi des programmes de travail du CAJ, du TC, des groupes de travail techniques et des groupes de travail ad hoc

Atteint.

- Voir le document C/53/15 "Compte rendu", paragraphes 41 à 46.

### b) Élection des présidents du CAJ, du TC, des groupes de travail techniques et des groupes de travail ad hoc, ainsi que des vice-présidents du CAJ et du TC

Le Conseil a élu, dans chaque cas pour un mandat de trois ans prenant fin avec la cinquante-sixième session ordinaire du Conseil, en 2022 :

- M. Marien Valstar (Pays-Bas), Président du Conseil;
- M. Yehan Cui (Chine), vice-président du Conseil;
- M. Patrick Ngwediagi (République-Unie de Tanzanie), président du Comité administratif et juridique;
- M. Manuel Antonio Toro Ugalde (Chili), vice-président du Comité administratif et juridique;
- M. Nik Hulse (Australie), président du Comité technique;
- Mme Beate Rücker (Allemagne), vice-présidente du Comité technique.

### c) Approbation des calendriers annuels des réunions

Atteint.

- Voir le document C/53/15 "Compte rendu", paragraphes 45 à 46.

## 4. Coordination, suivi et évaluation de l'exécution du programme et budget pour l'exercice biennal 2018-2019

### a) Mise en œuvre du programme dans les limites du budget pour l'exercice biennal 2018-2019

Atteint.

Voir le document C/54/4 "Rapport de gestion financière pour l'exercice biennal 2018-2019".

### b) Approbation des états financiers

Voir le document C/54/5 "États financiers pour 2019".

### c) Approbation du rapport de gestion financière

Voir le document C/54/4 "Rapport de gestion financière pour l'exercice biennal 2018-2019".

## 5. Élaboration et adoption du programme et budget pour l'exercice biennal 2020-2021

a) *Élaboration et adoption du programme et budget pour l'exercice biennal 2020-2021 conformément aux dispositions du "Règlement financier et règlement d'exécution du Règlement financier de l'UPOV"*

Voir le document C/53/15 "Compte rendu", paragraphes 39.

## 6. Examen de la conformité des lois ou projets de loi avec l'Acte de 1991 de la Convention UPOV

a) *Recommandations formulées par le Comité consultatif*

Voir le point b) ci-dessous.

b) *Décisions adoptées par le Conseil*

Sur la base de la recommandation du Comité consultatif, le Conseil, à sa cinquante-troisième session ordinaire tenue à Genève le 1<sup>er</sup> novembre 2019, ou par correspondance (comme indiqué) :

- a rendu une décision positive concernant la conformité du projet de loi sur la protection des obtentions végétales du Nigéria (par correspondance);
- a rendu une décision positive concernant la conformité du projet de loi 2019 sur la protection des obtentions végétales de Saint-Vincent-et-les Grenadines (par correspondance);
- a rendu une décision positive concernant la conformité des parties pertinentes du projet de loi de la Mongolie sur les semences et les variétés;
- a rendu une décision positive concernant la conformité du "projet de loi de l'Afghanistan sur la protection des obtentions végétales";
- est convenu que les modifications apportées au titre IV "Variétés végétales" de la loi relative à la protection des droits de propriété intellectuelle modifiée en dernier lieu en 2019, n'ont pas d'incidence sur les dispositions de fond de l'Acte de 1991 de la Convention UPOV et, a confirmé sa décision concernant la conformité du 27 mars 2015;
- est convenu que les modifications introduites dans la loi du Myanmar de 2019 sur la protection des obtentions végétales qui ont été adoptées par le Parlement le 17 septembre 2019 et publiées au Journal officiel le 24 septembre 2019 n'ont pas d'incidence sur les dispositions de fond de l'Acte de 1991 de la Convention UPOV et a confirmé sa décision concernant la conformité du 26 octobre 2017.

## 7. Examen des faits nouveaux concernant les demandes de droits d'obteneur et les droits d'obteneurs délivrés

a) *Nombre de demandes de protection d'obtentions végétales*

20 031 demandes déposées auprès des membres de l'Union en 2018 (18 303 en 2017; 16 193 en 2016)  
(voir le document [C/53/INF/7](#)).

b) *Nombre de titres octroyés*

13 288 titres octroyés par des membres de l'Union en 2018 (12 685 en 2017; 12 304 en 2016)  
(voir le document [C/53/INF/7](#)).

c) *Nombre de titres en vigueur*

132 403 titres en vigueur auprès des membres de l'Union en 2018 (123 742 en 2017; 112 530 en 2016)  
(voir le document [C/53/INF/7](#)).

d) *Nombre de genres ou espèces protégés par les membres de l'Union*

À la fin de 2019, un total de :  
64 membres de l'Union assuraient la protection de tous les genres et espèces (64 en 2018 et 63 en 2017),  
six membres de l'Union assuraient la protection d'un nombre limité de genres et d'espèces (six en 2018 et 7 en 2017) et  
six membres de l'Union n'avaient pas notifié l'extension de la protection à tous les genres et espèces.

e) *Nombre de genres ou espèces végétaux dont des variétés sont protégées*

Nombre de genres et d'espèces avec des entrées de droits d'obtenteur dans la base de données sur les variétés végétales (PLUTO) :

4 110 genres et espèces en août 2019 (4 341 taxons, y compris les sous-espèces),  
(3 790 genres et espèces en août 2018 (3 955 taxons, y compris les sous-espèces)),  
(3 628 genres et espèces en août 2017 (3 771 taxons, y compris les sous-espèces)).

f) *Analyse par type de plante*

Données de la base de données PLUTO

*Demandes déposées par type de plante :*

Année	Type de plante				
	Plantes agricoles	Arbres forestiers	Arbres fruitiers	Plantes ornementales	Plantes potagères
2012	27%	0,9%	12%	48%	12%
2013	25%	1,0%	12%	49%	11%
2014	30%	0,8%	11%	47%	10%
2015	33%	0,5%	14%	36%	16%
2016	37%	0,6%	11%	34%	18%
2017	33%	0,5%	11%	38%	17%
2018	35%	0,5%	12%	33%	20%
2019	34,2%	0,6%	9,6%	36,8%	18,6%

*Titres délivrés par type de plante :*

Année	Type de plante				
	Plantes agricoles	Arbres forestiers	Arbres fruitiers	Plantes ornementales	Plantes potagères
2012	26%	0,7%	9%	48%	15%
2013	34%	0,7%	10%	42%	13%
2014	35%	0,6%	10%	43%	12%
2015	32%	0,9%	10%	44%	13%
2016	32%	1,1%	9%	40%	18%
2017	27%	0,4%	12%	45%	16%
2018	27%	0,5%	11%	43%	18%
2019	34,3%	0,4%	9,1%	37,6%	17,7%

Voir également "Contenu de la base de données PLUTO" sous le sous-programme UV.2, indicateur d'exécution 5 "Coopération en matière d'examen des dénominations variétales".

**8. Facilitation du dépôt des demandes par l'intermédiaire de UPOV PRISMA (anciennement dénommé formulaire de demande électronique de l'UPOV)**

a) *Recommandations formulées par le Comité consultatif*

Voir le point b) ci-dessous.

b) *Décisions adoptées par le Conseil*

Sur la base de la recommandation du Comité consultatif, le Conseil, à sa cinquante-troisième session ordinaire tenue à Genève le 1<sup>er</sup> novembre 2019, a décidé :

- de continuer à mettre gratuitement la base de données GENIE à la disposition des utilisateurs, étant entendu que le coût d'une nouvelle fonction d'UPOV PRISMA, fondée sur les informations contenues dans la base de données GENIE relatives à la coopération en matière d'examen DHS, sera intégré aux dépenses liées à UPOV PRISMA, le cas échéant;
- d'introduire une taxe UPOV PRISMA de 90 francs suisses par demande, à compter de janvier 2020, à condition que les problèmes techniques soient résolus et que l'expérience utilisateur soit améliorée avant l'introduction de la taxe, comme indiqué dans le document C/53/9 Rev. Il a également décidé que, lorsqu'une variété fait à la fois l'objet d'une demande de droit d'obtenteur et d'une demande d'inscription au répertoire national par le même membre de l'Union participant, une taxe unique serait perçue à la date de la première demande déposée concernant cette variété.

c) *Nombre de membres de l'UPOV participant à UPOV PRISMA*

À la fin de 2019, 35 membres de l'Union couvrant 74 États participaient à UPOV PRISMA.

d) *Nombre de plantes/espèces couvertes par UPOV PRISMA*

À la fin de 2019, UPOV PRISMA était disponible pour tous les genres et espèces dans 23 membres de l'Union et pour une liste limitée de genres et espèces (1 à 100 plantes) dans 12 membres de l'UPOV.

*e) Nombre de demandes déposées par l'intermédiaire d'UPOV PRISMA (voir le sous-programme UV.2)*

En 2019, 214 demandes ont été déposées pour des obtentions végétales par l'intermédiaire d'UPOV PRISMA (77 en 2018; 14 en 2017).

En 2019, 5 demandes ont été déposées pour des demandes nationales relatives au répertoire national par l'intermédiaire d'UPOV PRISMA (nouvelle fonctionnalité introduite en juin 2019).

**9. Amélioration de la coopération volontaire entre les membres de l'Union dans la mise en œuvre de la Convention UPOV**

*a) Recommandations formulées par le Comité consultatif*

À sa quatre-vingt-seizième session, le Comité consultatif a pris note des propositions, analyses et informations approuvées par le Groupe de travail sur un éventuel système international de coopération (WG-ISC) à sa cinquième réunion tenue à Genève le 30 octobre 2019, et a invité le Bureau de l'Union à présenter un résumé des travaux et initiatives en cours pour chaque proposition, ainsi que les propositions du WG-ISC, à la quatre-vingt-dix-septième session du Comité consultatif qui se tiendra le 29 octobre 2020.

*b) Décisions adoptées par le Conseil*

Néant.

*c) Accords de coopération entre les membres de l'Union*

Voir le sous-programme UV.2, indicateur d'exécution "4. Coopération en matière d'examen DHS" et "5. Coopération en matière d'examen des dénominations variétales".

**10. Suivi de la mise en œuvre de la stratégie en matière de formation et d'assistance**

*a) Évaluation des rapports annuels du Secrétaire général, des rapports d'exécution pour l'exercice biennal et d'autres documents d'information*

- Examen du document C/54/2 "Rapport annuel du Secrétaire général pour 2019" (le présent document).
- Examen du document C/54/9 "Rapport sur l'exécution du programme pour l'exercice biennal 2018-2019".

*b) États ayant adhéré à l'Acte de 1991 de la Convention UPOV ou l'ayant ratifié; États et organisations devenus membres de l'Union; et nombre de genres et d'espèces protégés par les membres de l'Union*

- Examen du document C/54/2 "Rapport annuel du Secrétaire général pour 2019", notamment l'indicateur de performance 7 "Examen des faits nouveaux concernant les demandes de droits d'obtenteur et les droits d'obtenteurs délivrés", section d) et e) ci-dessus (présent document).

*c) Mesures destinées à assurer formation et assistance pour la mise en place et l'application du système de l'UPOV*

Voir le document CC/92/7 "Stratégie en matière de formation et d'assistance".

**11. Suivi de la mise en œuvre de la stratégie de communication**

*a) Évaluation des rapports annuels du Secrétaire général, des rapports d'exécution pour l'exercice biennal et d'autres documents d'information*

Voir le document CC/97/6 "Stratégie de communication".

*b) Recommandations formulées par le Comité consultatif sur la stratégie de communication*

À sa quatre-vingt-seizième session tenue à Genève le 31 octobre 2019 et la matinée du 1<sup>er</sup> novembre 2019, le Comité consultatif :

- est convenu que le projet de texte de la question-réponse sur la manière dont le système de l'UPOV favorise le développement durable, telle que reproduite dans le document C/53/9 Rev., serait diffusé pour observations et que, sur la base des réponses reçues, le Bureau de l'Union établirait une version révisée du projet de question-réponse pour examen par le Comité consultatif à sa quatre-vingt-dix-septième session en 2020;
- a approuvé la proposition de refonte du site Web de l'UPOV présentée lors de la session et a pris note des projets de mise en œuvre de la version restructurée du site Web de l'UPOV et d'un nouveau système de gestion des contenus;
- a approuvé les indicateurs d'exécution suivants pour la stratégie de communication : consultations du site Web de l'UPOV; nombre d'abonnés; nombre d'impressions et taux d'interaction sur Twitter et nombre d'abonnés et de connexions sur LinkedIn; et participation aux ateliers.

Sur la base des recommandations du Comité consultatif, le Conseil, à sa cinquante-troisième session ordinaire tenue à Genève le 1<sup>er</sup> novembre 2019, a décidé

- de réviser le texte de la FAQ sur les avantages des obtentions végétales pour la société, sur la base du texte figurant à l'annexe II du document C/53/15 "Compte rendu" et
- d'approuver le projet de texte visant à mettre à jour les questions-réponses et les propositions de modification du matériel d'enseignement à distance de l'UPOV, telles que figurant dans le document C53/15 "Compte rendu", paragraphe 23.g) pour tenir compte des faits nouveaux concernant UPOV PRISMA.

**12. Orientations politiques relatives aux interactions avec d'autres organisations**

*a) Recommandations formulées par le Comité consultatif*

À sa quatre-vingt-seizième session tenue à Genève le 31 octobre 2019 et la matinée du 1<sup>er</sup> novembre 2019, le Comité consultatif :

- est convenu d'inviter Oxfam, Plantum et Euroseeds, auteurs du document intitulé "Report and Recommendations of the project 'Options to interpret the notion of private and non-commercial use as included in Article 15. 1. i) of the UPOV 1991 Convention'" concernant les petits exploitants agricoles à présenter un exposé à sa quatre-vingt-dix-septième session en 2020.

*b) Décisions adoptées par le Conseil*

Sur la base des recommandations du Comité consultatif, le Conseil, à sa cinquante-troisième session ordinaire tenue à Genève le 1<sup>er</sup> novembre 2019, a décidé

- d'inviter l'Organisation mondiale des agriculteurs (OMA) à devenir un partenaire à part entière du Partenariat mondial sur les semences, tel que reproduit au paragraphe 23.i) du document C/53/15 "Compte rendu",
- d'approuver le projet de document conjoint intitulé "Avantages du Partenariat mondial sur les semences pour les agriculteurs", tel que reproduit en annexe III du document C/53/15 "Compte rendu", qui sera publié sur le site Web du Partenariat et utilisé à des fins de communication, et
- de demander au Bureau de l'Union de coopérer avec la FAO en ce qui concerne la demande de la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture (CGRFA) de mener, en coordination avec le Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture (TIRPAA) et en concertation avec l'UPOV, des études de cas approfondies afin d'examiner les effets des politiques, des législations et des réglementations relatives aux semences, telle que reproduite dans le document C/53/15 "Compte rendu", paragraphe 23.h).

### 13. Politique sur d'autres questions

#### a) *Recommandations formulées par le Comité consultatif*

À sa quatre-vingt-seizième session tenue à Genève le 31 octobre 2019 et la matinée du 1<sup>er</sup> novembre 2019, le Comité consultatif :

- a demandé au Bureau de l'Union d'inscrire un point à l'ordre du jour de sa quatre-vingt-dix-septième session et d'établir un document pour présenter un résumé des travaux du Groupe consultatif sur les questions financières à long terme de l'UPOV et pour un examen de ces questions par le Comité consultatif;
- est convenu d'inscrire à l'ordre du jour un point relatif à l'examen de l'article 4.6 du Règlement financier de l'UPOV (document UPOV/INF/4/5) à sa quatre-vingt-dix-septième session.

#### b) *Décisions adoptées par le Conseil*

Sur la base des recommandations du Comité consultatif, le Conseil, à sa cinquante-troisième session ordinaire tenue à Genève le 1<sup>er</sup> novembre 2019, a décidé :

- de poser des restrictions sur un compte bancaire de l'UPOV pour les fonds destinés à financer les obligations de l'UPOV au titre de l'AMCS et de transférer sur ce compte la somme des provisions pour ces obligations à la fin de l'exercice biennal 2016-2017 et le solde du prélèvement de 6% après déduction des paiements dus pour l'exercice biennal, le cas échéant, la restriction s'appliquant à compter de l'exercice biennal 2018-2019, et de suivre pour ces fonds soumis à restriction sur le compte bancaire de l'UPOV la même politique en matière de placements que celle appliquée par l'OMPI concernant le compte destiné à financer les engagements au titre de l'AMCS;
- d'approuver l'approche ci-après à compter de novembre 2020 pour la base de données PLUTO :
  - i) option gratuite : la base de données PLUTO avec la fonction recherche serait gratuite pour tous les utilisateurs. Les résultats d'une recherche s'afficheraient uniquement à l'écran sur une seule page. Il n'y aurait aucune fonction pour télécharger les résultats d'une recherche ou des données de la base de données PLUTO;
  - ii) option premium : les utilisateurs payant une taxe auraient accès à toutes les fonctionnalités de la base de données PLUTO et pourraient télécharger les données sans restriction. La taxe serait de 750 francs suisses par an;
  - iii) membres de l'Union et contributeurs de données : l'accès à toutes les fonctions "premium" de la base de données PLUTO serait gratuit pour tous les membres de l'Union et contributeurs de données (par exemple, l'OCDE); et
  - iv) l'accès aux données PLUTO pourrait également être accordé dans les cas approuvés par le Comité consultatif, dans des conditions similaires à l'assistance que le Bureau de l'Union fournit au Traité international sur les ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture (TIRPAA);
- de mettre fin à l'accord entre l'UPOV et l'OMPI concernant la base de données de l'UPOV sur les variétés végétales (accord UPOV-OMPI), dès lors que le transfert des connaissances et la rationalisation de la gestion des données de PLUTO auront été effectués à la satisfaction du Bureau de l'Union.

#### c) *Adoption des documents présentant la politique de l'UPOV par le Conseil.*

Néant.

## **SOUS-PROGRAMME UV.2 : SERVICES FOURNIS À L'UNION EN VUE D'AUGMENTER L'EFFICACITÉ DU SYSTÈME DE L'UPOV**

Ce sous-programme a trait à la fourniture d'orientations, d'informations et de ressources au sujet du fonctionnement du système de l'UPOV pour la protection des obtentions végétales, à l'aide à la coopération entre membres de l'Union, aux activités des organes compétents de l'UPOV et aux mesures visant à faciliter le dépôt de demandes de protection d'obtentions végétales.

L'introduction d'UPOV PRISMA en 2017 a représenté une évolution importante dans la facilitation des demandes de droits d'obtenteur. À la fin de 2019, 35 membres de l'Union couvrant 74 États participaient à UPOV PRISMA. L'utilisation d'UPOV PRISMA a continué de se développer en 2019, avec 214 demandes de protection d'obtentions végétales faites par l'intermédiaire d'UPOV PRISMA, contre 77 en 2018 et 14 en 2017.

L'efficacité du système de protection des obtentions végétales de l'UPOV est renforcée grâce à la mise à disposition de matériels d'orientation et d'information. En 2019, le "Séminaire sur l'incidence de la politique relative aux variétés essentiellement dérivées sur la stratégie en matière de création végétale" a conduit le Comité administratif et juridique (CAJ) à convenir de lancer une révision des "Notes explicatives sur les variétés essentiellement dérivées selon l'Acte de 1991 de la Convention UPOV" (document UPOV/EXN/EDV/2). Le CAJ travaille également à la révision des "Notes explicatives concernant les dénominations variétales en vertu de la Convention UPOV", en vue de renforcer l'harmonisation de l'examen des dénominations variétales.

La coopération entre les membres de l'Union représente un avantage essentiel découlant de l'adhésion à l'UPOV. En 2019, le Comité technique (TC) a examiné les préoccupations qui peuvent empêcher la coopération en matière d'examen de distinction, d'homogénéité et de stabilité ("DHS") et est convenu d'inviter le Bureau de l'UPOV à mettre au point un plan cohérent, fondé sur des propositions spécifiques, afin de répondre à ces préoccupations et de proposer une manière d'évaluer les incidences du plan. Le TC est convenu de rendre compte au CAJ des questions politiques ou juridiques qui peuvent empêcher les coopérations en matière d'examen DHS.

Les travaux des groupes de travail techniques et du Comité technique (TC) sur l'élaboration et la révision de principes directeurs demeurent la pierre angulaire de la coopération entre les membres de l'Union en matière d'examen de distinction, d'homogénéité et de stabilité ("DHS"). Parallèlement, l'harmonisation assurée par les principes directeurs d'examen et la disponibilité des données relatives aux principes directeurs d'examen dans le modèle de principes directeurs d'examen fondé sur le Web ont favorisé l'expansion rapide d'UPOV PRISMA à toutes les plantes et espèces pour les membres de l'Union qui utilisent les principes directeurs d'examen de l'UPOV comme base des questionnaires techniques dans leurs formulaires de demande. En 2019, les principes directeurs d'examen adoptés couvraient 94% des droits d'obtenteur enregistrés dans la base de données sur les variétés végétales.

Le système de codes UPOV a été mis au point pour résoudre le problème des synonymes pour les taxons végétaux et est essentiel au fonctionnement d'UPOV PRISMA et des bases de données PLUTO et GENIE. Cependant, le TC va à présent explorer une nouvelle approche qui permettrait aux codes UPOV de fournir des informations supplémentaires sur les groupes de variétés ou les types de variété aux fins de l'examen DHS, tout en continuant de permettre au système de codes UPOV de se fonder sur des critères taxonomiques.

### **Objectifs :**

- ◆ Maintenir et améliorer l'efficacité du système de l'UPOV.
- ◆ Jeter et développer les bases juridiques, administratives et techniques de la coopération internationale en matière de protection des obtentions végétales selon la Convention UPOV.

## **1. Participation des membres de l'union et des observateurs aux travaux des différents organes de l'UPOV**

### *Participation aux travaux du Comité administratif et juridique*

CAJ/76 : 117 participants, représentant 45 membres de l'Union, 3 États ayant le statut d'observateur et 8 organisations ayant le statut d'observateur.

### *Participation aux travaux du Comité technique*

TC/55 : 116 participants, représentant 45 membres de l'Union, 6 États ayant le statut d'observateur et 8 organisations ayant le statut d'observateur.

*Participation aux sessions des groupes de travail techniques*

297 experts représentant 30 membres de l'Union (membres), un État ayant le statut d'observateur (obs) et huit organisations ayant le statut d'observateur (org) ont participé comme suit aux sessions des groupes de travail techniques :

TWA (Uruguay) :	20 membres (35 participants) / 0 obs (0) / 4 org (7)
TWC (Chine) :	16 membres (44 participants) / 0 obs (0) / 0 org (0)
TWF (Hongrie) :	20 membres (60 participants) / 0 obs (0) / 1 org (6)
TWO (Nouvelle-Zélande) :	12 membres (25 participants) / 1 obs (2) / 1 org (1)
TWV (République de Corée) :	15 membres (53 participants) / 0 obs (0) / 3 org (5)
BMT (Chine) :	18 membres (56 participants) / 0 obs (0) / 7 org (9)

*Participation aux ateliers préparatoires des sessions des groupes de travail techniques*

En 2019, le TC est convenu que les éléments à examiner lors de l'atelier préparatoire pourraient être présentés comme une introduction aux points de l'ordre du jour correspondants durant le déroulement normal des sessions des TWP et du BMT, plutôt que d'organiser un atelier préparatoire avant la session des TWP. Le TC est convenu que les hôtes des groupes de travail techniques devraient pouvoir décider s'ils souhaitent ou non organiser un atelier préparatoire avant la session du TWP.

En 2019, un atelier préparatoire a été organisé avant le TWO :

TWO : 10 membres (17 participants) / 0 obs (0) / 1 org (1)

**2. Orientations au sujet de la Convention UPOV et sa mise en œuvre et informations sur son application**

*Collection de l'UPOV : consultations du site Web de l'UPOV<sup>i</sup> en 2019*

Pages consultées : 8 721  
(8 349 en 2018; 7 827 en 2017)

Consultations ponctuelles : 5 638  
(5 574 en 2018; 5 023 en 2017)

Langue	Pages consultées	Consultations ponctuelles
Anglais	6 308	4 113
Espagnol	1 595	972
Français	391	271
Allemand	427	282

*a) Adoption de matériels d'information nouveaux ou révisés concernant la Convention UPOV*

Matériels d'information concernant la Convention UPOV adoptés par le Conseil en 2018 :

UPOV/INF/5/2	Publication type de l'UPOV de la protection des obtentions végétales (révision)
UPOV/INF/22/6	Logiciels et équipements utilisés par les membres de l'Union (révision)

*b) Publication de la Gazette et Newsletter de l'UPOV*

La publication des lois et notifications relatives aux genres et espèces émanant des membres de l'Union s'effectue à présent dans la base de données UPOV Lex (voir le point c) ci-après).

*c) Incorporation de la législation des membres de l'Union dans la base de données UPOV Lex*

- Lois/règlements : Argentine, Belgique, Colombie, Égypte et Norvège
- Notifications relatives aux genres et espèces : Afrique du Sud, Brésil, Chine et Égypte

Base de données UPOV Lex : consultations du site Web de l'UPOV en 2019

Pages consultées : 90 757  
(92 199 en 2018; 82 861 en 2017)

Consultations ponctuelles : 62 875  
(64 413 en 2018; 59 166 en 2017)

Langue	Pages consultées	Consultations ponctuelles
Anglais	60 499	41 770
Espagnol	22 667	15 703
Français	5 891	4 162
Allemand	1 700	1 240

d) Mise à disposition de documents et de matériels de l'UPOV dans des langues autres que les langues de travail de l'UPOV (français, anglais, allemand et espagnol).

Aucun fait nouveau.

### 3. Orientations au sujet de l'examen des variétés

a) Adoption de documents TGP et de matériels d'information nouveaux ou révisés

TGP/7/7	Élaboration des principes directeurs d'examen (révision)
TGP/8/4	Protocole d'essai et techniques utilisés dans l'examen de la distinction, de l'homogénéité et de la stabilité (révision)
TGP/10/2	Examen de l'homogénéité (révision)
TGP/14/4	Glossaire des termes utilisés dans les documents de l'UPOV (révision)
TGP/15/2	Conseils en ce qui concerne l'utilisation des marqueurs biochimiques et moléculaires dans l'examen de la distinction, de l'homogénéité et de la stabilité (DHS) (révision)

b) Adoption de principes directeurs d'examen nouveaux ou révisés

22 principes directeurs d'examen ont été adoptés par le TC, dont :

- trois nouveaux principes directeurs d'examen : TWA (0), TWF (1), TWO (2), TWV (0)
- six principes directeurs d'examen révisés : TWA (0), TWF (2), TWO (2), TWV (2)
- 13 principes directeurs d'examen partiellement révisés : TWA (0), TWF (6), TWO (6), TWV (1)

Nombre total de principes directeurs d'examen adoptés à la fin de 2019 : 331

Principes directeurs d'examen : consultations du site Web de l'UPOV en 2019

Pages consultées : 67 012  
(63 172 en 2018; 66 567 en 2017)

Consultations ponctuelles : 39 753  
(37 630 en 2018; 38 621 en 2017)

Langue	Pages consultées	Consultations ponctuelles
Anglais	53 063	31 497
Espagnol	9 109	5 301
Français	3 483	2 047
Allemand	1 357	908

c) Proportion des demandes de droits d'obtenteur couvertes par les principes directeurs d'examen adoptés

En 2019, les principes directeurs d'examen adoptés couvraient 94% des droits d'obtenteur enregistrés dans la base de données sur les variétés végétales (307 853 sur 328 525) (en 2018, 94% : 299 064 sur 319 547).

d) Nombre de principes directeurs d'examen en cours d'élaboration au sein des groupes de travail techniques

44 projets de principes directeurs d'examen en cours d'élaboration au sein des groupes de travail techniques, dont :

- neuf nouveaux principes directeurs d'examen : TWA (0), TWF (4), TWO (4), TWV (1)
- 27 révisions : TWA (8), TWF (6), TWO (7), TWV (6)
- huit révisions partielles : TWA (0), TWF (3), TWO (1), TWV (4)

e) *Participation à la rédaction des principes directeurs d'examen*

*Principes directeurs adoptés en 2019 :*

- trois nouveaux principes directeurs d'examen : TWA (0), TWF (1), TWO (2), TWV (0) élaborés par des experts principaux des régions suivantes :
  - Afrique : 1 (ZA)
  - Asie / Pacifique : 1 (JP)
  - Europe : 1 (ES)
- six principes directeurs d'examen révisés : TWA (0), TWF (2), TWO (2), TWV (2)
  - Asie / Pacifique : 3 (AU)
  - Europe : 3 (FR, NL)
- 13 principes directeurs d'examen partiellement révisés : TWA (0), TWF (6), TWO (6), TWV (1)
  - Afrique :
  - Amériques : 1 (BR)
  - Asie / Pacifique : 1 (NZ)
  - Europe : 11 (ES, FR, NL)

*Principes directeurs en cours d'élaboration en 2019 :*

- neuf nouveaux principes directeurs d'examen : TWA (0), TWF (4), TWO (4), TWV (1) élaborés par des experts principaux des régions suivantes :
  - Afrique : 2 (MA, ZA)
  - Asie / Pacifique : 3 (JP)
  - Europe : 4 (ES, GB, QZ)
- 27 révisions : TWA (8), TWF (6), TWO (7), TWV (6)
  - Afrique : 3 (KE, ZA)
  - Amériques : 1 (AR)
  - Asie / Pacifique : 7 (AU, KR, JP)
  - Europe : 16 (DE, FR, IT, NL, SK)
- huit révisions partielles : TWA (0), TWF (3), TWO (1), TWV (4)
  - Europe : 8 (ES, FR, NL)

Total de 15 membres de l'Union ayant participé à l'élaboration de principes directeurs d'examen.

f) *Élaboration d'un modèle de principes directeurs d'examen fondé sur le Web (modèle TG) doté d'une fonction de :*

1. *Traduction dans les langues de l'UPOV*

Aucun fait nouveau en 2019.

2. *Utilisation par les membres de l'Union aux fins de l'élaboration de principes directeurs d'examen propres aux différents services*

Aucun fait nouveau en 2019.

#### 4. Coopération en matière d'examen DHS

Base de données GENIE : consultations du site Web de l'UPOV en 2019

	2019 (Juillet à décembre)	2017 (2018 non disponible)
Sessions	6 214	14 861
Utilisateurs	4 058	9 991
Pages consultées	30 251	72 756
Nouveaux visiteurs	64,6%	69,8%
Utilisateurs ayant déjà consulté le site Web	35,4%	30,2%

Langue*	Pages consultées
Anglais	22 117
Espagnol	5 021
Français	1 719
Allemand	1 394

\* L'analyse des langues est fondée sur la langue du navigateur.

Dix pays ayant le plus consulté la base de données GENIE en 2019

Pays/ Territoire	Sessions	Nouveaux utilisateurs
Chine	340	203
États-Unis d'Amérique	287	199
Turquie	283	179
France	349	148
Mexique	281	141
Espagne	291	146
Japon	458	109
Inde	174	112
Allemagne	227	91
Pays-Bas	169	61

a) Saisie dans la base de données GENIE des genres et espèces végétaux pour lesquels les membres de l'Union ont une expérience pratique

En 2019, on comptait 3599 genres et espèces (3752 taxons, y compris les sous-espèces) pour lesquels les membres de l'Union avaient une expérience pratique en matière d'examen DHS (voir le document TC/55/INF/4).

On comptait 3583 genres et espèces en 2018 (3732 taxons, y compris les sous-espèces) et 3416 genres et espèces en 2017 (3561 taxons, y compris les sous-espèces).

b) Saisie dans la base de données GENIE des genres et espèces végétaux au sujet desquels les membres de l'Union coopèrent en matière d'examen DHS

En 2019, on comptait 2063 genres et espèces (2132 taxons, y compris les sous-espèces) pour lesquels des accords existaient entre les membres de l'Union à des fins de coopération en matière d'examen DHS (voir le document TC/53/INF/5).

On comptait 2018 genres et espèces en 2018 (2089 taxons, y compris les sous-espèces) et 1974 genres et espèces en 2017 (2038 taxons, y compris les sous-espèces).

**5. Coopération en matière d'examen des dénominations variétales**

Contenu de la base de données PLUTO

	Année					
	2016	2017	2018	2019	2020 (au 21 août)	
	Nombre de membres de l'UPOV ayant contribué à la base de données PLUTO pour l'année indiquée <sup>1</sup>	60	56	53	49	37
	Pourcentage de membres de l'UPOV ayant contribué à la base de données PLUTO pour l'année indiquée	78%	73%	69%	64%	48%
A	Nombre total de demandes de protection des obtentions végétales	16 455	18 306	20,031 <sup>2</sup>	n.d.	n.d.
B	Nombre de demandes de protection des obtentions végétales émanant des contributeurs à la base de données PLUTO pour l'année indiquée <sup>1, 2</sup>	16 624	17 334	19 646	n.d.	n.d.
C	Pourcentage de demandes de protection des obtentions végétales émanant des contributeurs à la base de données PLUTO pour l'année indiquée (B/A)	98%	95%	98%	n.d.	n.d.
D	Nombre de demandes de protection des obtentions végétales figurant dans la base de données PLUTO <sup>3</sup>	12 659	13 057	12 157	9 231	2,204
E	Pourcentage de demandes de protection des obtentions végétales figurant dans la base de données PLUTO (D/A)	75%	69%	61%	n.d.	n.d.
	Nombre de nouveaux apports de données à la base de données PLUTO <sup>4</sup>	260	222	248	327	161
	Nombre de mises à jour de la base de données PLUTO <sup>5</sup>	100	93	104	107	63

Notes :

1. Les contributeurs fournissent des données pour les années précédentes. Par conséquent, un contributeur fournissant des données en 2017, par exemple, sera considéré comme ayant fourni des données pour 2015, 2016 et 2017.
2. Voir le document C/53/INF/7 "Statistiques sur la protection des obtentions végétales pour la période 2014-2018".
3. Statut de l'information dans la base de données PLUTO au 21 août 2020.
4. Voir le document CAJ/77/8, le tableau principal figurant à annexe II, pour le nombre de contributions par contributeur.
5. Ce nombre est utilisé pour indiquer la fréquence de mise à jour de la base de données PLUTO avec de nouvelles données. La base PLUTO est mise à jour une fois par jour si de nouvelles contributions sont reçues. Si plusieurs contributions sont reçues le même jour, l'ensemble de ces contributions seront comptabilisées comme une seule et même mise à jour. Depuis 2020, les mises à jour dues à des problèmes techniques ne sont pas prises en compte.

La ligne "C" donne une indication de l'exhaustivité "théorique" de la base de données PLUTO sur la base des données fournies par les membres de l'UPOV apportant des données.

La ligne "E" donne une indication de l'exhaustivité réelle des données figurant dans la base de données PLUTO, en tenant compte des éléments suivants :

- i) les membres de l'UPOV qui ne contribuent pas à la base de données PLUTO; et
- ii) les contributeurs qui n'ont pas fourni de données complètes.

**a) Quantité et qualité des données figurant dans la base de données PLUTO**

**1. Nombre de contributeurs**

- Nombre de contributeurs figurant dans la base de données PLUTO à la fin de 2019 : 50 (63 en 2018)
- Nombre de membres de l'Union qui ont fourni des données en 2019 : 49 (48 en 2018)

**2. Nombre de nouvelles communications**

- Nombre de présentations de nouvelles données en 2019 : 327 (248 en 2018)
- Nombre de membres de l'Union qui ont fourni des données pour la première fois en 2019 : 1 (1 en 2018)

**3. Nombre d'enregistrements**

- Nombre total d'entrées dans la base de données PLUTO à fin 2019 : 873 549 (828 808 à la fin de 2018)

**4. Nombre d'éléments obligatoires fournis**

- Données non disponibles

5. Nombre d'éléments non obligatoires fournis

- Données non disponibles

6. Édition annuelle de la version sur CD-ROM

- Arrêt de la production (aucune demande reçue)

b) Nombre d'utilisateurs de la base de données PLUTO et fréquence d'utilisation

Base de données PLUTO : consultations du site Web de l'UPOV en 2019

	2019	2018	Langue	Pages consultées	Consultations ponctuelles
Sessions	35 673	35 407	Anglais	45 486	32 091
Utilisateurs	14 414	13 428	Espagnol	5 588	3 385
Pages consultées :	54 088	53 154	Français	2 231	1 558
Nouveaux visiteurs	67,7%	66,2%	Allemand	783	569
Utilisateurs ayant déjà consulté le site Web	32,3%	33,8%			

Dix pays ayant le plus consulté la base de données PLUTO en 2019

Pays/ Territoire	Sessions	Utilisateurs
États-Unis d'Amérique	5 464	2 083
Pays-Bas	2 375	431
France	2 087	795
Australie	1 629	428
Brésil	1 553	471
Turquie	1 305	446
Japon	1 290	283
Mexique	1 154	520
Espagne	1 021	519
Chine	712	325

Fréquence d'utilisation

	2019	2018	Nombre de consultations (en 2019)*	Utilisateurs* (en 2019)	Nombre de consultations (en 2018)*	Utilisateurs* (en 2018)
Sessions	35 673	35 407	1	11 337	1	10 369
Utilisateurs	14 414	13 428	2	3 234	2	3 249
			3	1 722	3	1 711
			4	1 177	4	1 172
			5	867	5	891
			6	720	6	742
			7	604	7	654
			8	521	8	583
			9-14	2 279	9-14	2 445
			15-25	2 419	15-25	2 460
			26-50	3 316	26-50	2 833
			51-100	2 985	51-100	3 007
			101-200	2 701	101-200	2 556
			201+	1 791	201+	2 735

\* Un utilisateur utilisant deux navigateurs Internet différents serait comptabilisé pour deux.

c) Élaboration et approbation par le Conseil de l'UPOV d'un moteur de recherche des similitudes pour l'UPOV aux fins des dénominations variétales et inclusion dans la base de données PLUTO

Aucun fait nouveau.

**6. Développement d'UPOV PRISMA (anciennement dénommé formulaire de demande électronique de l'UPOV)**

Voir le sous-programme UV.1, indicateur d'exécution 8 "Facilitation du dépôt des demandes par l'intermédiaire de UPOV PRISMA (anciennement dénommé formulaire de demande électronique de l'UPOV)"

### **SOUS-PROGRAMME UV.3 : AIDE À LA MISE EN PLACE ET À L'APPLICATION DU SYSTÈME DE L'UPOV**

Le présent sous-programme porte sur l'aide fournie en réponse aux demandes présentées par les membres et les membres potentiels de l'Union. Satisfaire la demande d'aide à la mise en place et à l'application du système de l'UPOV dans les limites des ressources disponibles passe par l'utilisation des cours d'enseignement à distance, la formation des formateurs, la hiérarchisation de l'assistance fournie par le Bureau de l'Union et l'utilisation de ressources extérieures pour la formation et l'assistance en fonction des fonds disponibles. Ce sous-programme est financé sur le budget ordinaire, mais ce sont des fonds extrabudgétaires et une aide en nature qui constituent l'essentiel des ressources déployées à des fins d'assistance. Afin d'utiliser les ressources disponibles de la manière la plus efficace qui soit, le Bureau de l'Union continuera de hiérarchiser ses activités et d'étudier les synergies possibles avec les membres de l'Union et ses autres partenaires.

La priorité a été donnée par les membres de l'Union à la fourniture d'une assistance par le Bureau de l'Union dans l'ordre suivant :

- i) assistance aux membres de l'Union;
- ii) assistance aux États et à certaines organisations qui ne sont pas membres de l'Union, notamment aux gouvernements de pays en développement et de pays en transition vers une économie de marché, aux fins de l'élaboration d'une législation conforme à l'Acte de 1991 de la Convention UPOV et de leur adhésion à la Convention UPOV; et
- iii) assistance aux États et à certaines organisations qui ne sont pas membres de l'Union, aux fins de l'application de la législation ayant fait l'objet d'une décision positive de la part du Conseil, compte tenu de leur engagement d'adhérer à la Convention UPOV.

En 2019, le Bureau de l'Union a organisé 115 missions ou manifestations auxquelles il a également participé, et à l'occasion desquelles 115 États et 11 organisations ont reçu des informations sur le système de l'UPOV. Il a été apporté une aide en matière d'élaboration d'une législation relative à la protection des obtentions végétales à 18 États et six États ont sollicité l'avis du Conseil de l'UPOV pour engager une procédure d'adhésion. Les cours d'enseignement à distance de l'UPOV ont attiré 634 participants venus de 89 États et deux organisations.

Vingt-sept États (6 membres de l'Union et 21 non-membres de l'Union) ont contacté le Bureau de l'Union pour obtenir de l'aide en matière d'élaboration d'une législation relative à la protection des obtentions végétales. Au total, 21 États (4 membres et 17 non-membres de l'Union) ont reçu des commentaires sur leur législation. Trois États ont engagé auprès du Conseil de l'UPOV la procédure d'adhésion à l'Union. Le Conseil de l'UPOV a rendu un avis positif concernant la conformité des lois de six États avec l'Acte de 1991 de la Convention UPOV. Un membre de l'Union (la Belgique) a ratifié l'acte de 1991 de la Convention UPOV. Un État (l'Égypte) est devenu membre de l'Union.

#### **Objectifs :**

- ◆ Faire mieux connaître l'importance de la protection des obtentions végétales conformément à la Convention UPOV.
- ◆ Aider les États et les organisations, en particulier les gouvernements des pays en développement et des pays en transition vers l'économie de marché, à élaborer une législation conforme à l'Acte de 1991 de la Convention UPOV.
- ◆ Aider les États et certaines organisations à adhérer à l'Acte de 1991 de la Convention UPOV.
- ◆ Aider les États et les organisations à mettre en œuvre un système efficace de protection des obtentions végétales conforme à la Convention UPOV.

#### **1. Faire mieux connaître l'importance de la protection des obtentions végétales conformément à la Convention UPOV.**

*a) États et organisations ayant reçu des informations sur les activités de l'UPOV*

Voir l'annexe II au présent document.

La section d) comprend une liste des États et des organisations qui ont fourni des informations dans le cadre des activités de l'UPOV ou qui ont participé à des activités de sensibilisation de l'UPOV, ou à des activités faisant intervenir du personnel de l'UPOV ou des formateurs de l'UPOV au nom du personnel de l'UPOV.

*b) États et organisations ayant contacté le Bureau de l'UPOV pour obtenir de l'aide en matière d'élaboration d'une législation relative à la protection des obtentions végétales*

Membres de l'Union (6) : Bosnie-Herzégovine, Colombie, Géorgie, Mexique, Nouvelle-Zélande et Paraguay.

Non-membres de l'Union (21) : Afghanistan, Algérie, Antigua-et-Barbuda, Cambodge, Égypte, Émirats arabes unis, Indonésie, Irak, Iran (République islamique d'), Jamaïque, Kazakhstan, Liechtenstein, Malaisie, Maurice, Mongolie, Myanmar, Nigéria, République démocratique populaire lao, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Zambie et Zimbabwe.

*c) États et organisations ayant engagé auprès du Conseil de l'UPOV la procédure pour devenir membres de l'Union*

Mongolie, Nigéria et Saint-Vincent-et-les Grenadines.

*d) Participation aux activités de sensibilisation organisées par l'UPOV ou aux activités faisant intervenir des membres du personnel de l'UPOV ou des formateurs de l'UPOV au nom du personnel de l'UPOV*

Voir l'annexe II au présent document.

États et organisations qui ont fourni des informations dans le cadre des activités de l'UPOV (voir la section a)) ou qui ont participé à des activités de sensibilisation de l'UPOV, ou à des activités faisant intervenir du personnel de l'UPOV ou des formateurs de l'UPOV au nom du personnel de l'UPOV.

Afghanistan, Afrique du Sud, Algérie, Allemagne, Argentine, Australie, Azerbaïdjan, Bangladesh, Barbade, Bélarus, Belgique, Bénin, Bhoutan, Bolivie (État plurinational de), Bosnie-Herzégovine, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Burkina Faso, Burundi, Cambodge, Cameroun, Canada, Chili, Chine, Colombie, Comores, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Cuba, Chypre, Équateur, Égypte, Émirats arabes unis, Espagne, Érythrée, Eswatini, États-Unis d'Amérique, Éthiopie, Fédération de Russie, France, Gabon, Gambie, Ghana, Grèce, Guinée, Guinée-Bissau, Guyane, Haïti, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Irak, Israël, Italie, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Koweït, Kirghizistan, Lettonie, Liban, Lesotho, Libéria, Liechtenstein, Luxembourg, Malawi, Malaisie, Mali, Mexique, Mongolie, Mozambique, Myanmar, Namibie, Népal, Nouvelle-Zélande, Niger, Nigéria, Ouganda, Ouzbékistan, Pakistan, Panama, Pays-Bas, Pérou, Philippines, République de Corée, République de Moldavie, République démocratique populaire lao, République-Unie de Tanzanie, Rwanda, Sainte-Lucie, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Serbie, Seychelles, Sierra Leone, Singapour, Sri Lanka, Soudan, Suède, Suisse, Tchad, Thaïlande, Togo, Turquie, Ukraine, Uruguay, Viet Nam, Zambie, Zimbabwe, AFSTA, CDB, CIOFORA, EUIPO, ISF, OAPI, OCVV, OEB, OMPI, TIRPAA, Union européenne  
(115 États et 11 organisations).

**2. Assistance en vue de l'élaboration d'une législation relative à la protection des obtentions végétales conforme à l'Acte de 1991 de la Convention UPOV**

*a) Réunions avec des fonctionnaires nationaux pour traiter de questions relatives à la législation*

Membres de l'Union (7) : Colombie, Équateur, Géorgie, Mexique, Nouvelle-Zélande, Paraguay et Trinité-et-Tobago.

Non-membres de l'Union (18) : Afghanistan, Antigua-et-Barbuda, Cambodge, Égypte, Émirats arabes unis, Iran (République islamique d'), Irak, Jamaïque, Kazakhstan, Liechtenstein, Malaisie, Mongolie, Myanmar, Nigéria, République démocratique populaire lao, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Zambie et Zimbabwe.

*b) États et organisations ayant reçu des commentaires sur leurs lois*

Membres de l'Union (4) : Colombie, Mexique, Nouvelle-Zélande et Paraguay.

Non-membres de l'Union (17) : Afghanistan, Cambodge, Égypte, Émirats arabes unis, Jamaïque, Iran (République islamique d'), Irak, Kazakhstan, Liechtenstein, Malaisie, Mongolie, Myanmar, Nigéria, République démocratique populaire lao, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Zambie et Zimbabwe.

*c) États et organisations ayant reçu un avis positif du Conseil de l'UPOV*

Afghanistan, Égypte, Mongolie, Myanmar, Nigéria et Saint-Vincent-et-les Grenadines (6).

**3. Assistance fournie à des États et organisations en vue de leur adhésion à l'Acte de 1991 de la Convention UPOV**

Le Bureau a fourni une assistance pour le dépôt d'un instrument d'adhésion à l'Acte de 1991 de la Convention UPOV, ou de ratification de cet acte, aux membres suivants : Colombie et Mexique.

*a) États ayant adhéré à l'Acte de 1991 de la Convention UPOV ou l'ayant ratifié*

Belgique.

*b) États et organisations devenus membres de l'Union*

Égypte.

**4. Assistance à la mise en œuvre d'un système efficace de protection des obtentions végétales conforme à la Convention UPOV**

*a) Participation aux cours d'enseignement à distance*

Liste des pays et organisations d'où provenaient les participants aux cours d'enseignement à distance de l'UPOV (en 2019)

Afrique du Sud, Allemagne, Arabie saoudite, Australie, Belgique, Bénin, Bolivie (État plurinational de), Bosnie-Herzégovine, Brésil, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Canada, Chili, Chine, Colombie, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Croatie, Cuba, Danemark, Égypte, Équateur, Espagne, États-Unis d'Amérique, Éthiopie, Fédération de Russie, France, Gabon, Géorgie, Ghana, Grèce, Guinée, Haïti, Hongrie, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Irak, Israël, Italie, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Lettonie, Lituanie, Madagascar, Malaisie, Mali, Mexique, Mongolie, Myanmar, Népal, Pays-Bas, Nouvelle-Zélande, Niger, Nigéria, OAPI, Ouganda, Pakistan, Paraguay, Pérou, Philippines, Portugal, République de Corée, République démocratique populaire lao, République de Moldova, République dominicaine, République-Unie de Tanzanie, Royaume-Uni, Rwanda, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Sénégal, Slovaquie, Soudan, Suriname, Suède, Suisse, Tchad, Thaïlande, Togo, Trinité-et-Tobago, Turquie, Ukraine, Union européenne, Uruguay, Viet Nam, Zambie (89 pays et 2 organisations).

Nombre total de participants aux principales sessions des cours d'enseignement à distance de l'UPOV par catégorie (2 sessions en 2019)

Catégories	Nombre de participants			
	DL-205	DL-305	DL-305A	DL-305B
Catégorie 1 : fonctionnaires nationaux de membres de l'Union	278	81	49	34
Catégorie 2 : fonctionnaires d'États ou d'organisations intergouvernementales ayant le statut d'observateur	45	6	1	4
Catégorie 3 : Autres (Droit d'inscription : 1000 francs suisses)	14	3	1	-
Catégorie 4 : exonération discrétionnaire du droit d'inscription pour certains étudiants	16	3	-	-
Total :	353	93	51	38

Nombre total de participants aux principales sessions des cours d'enseignement à distance de l'UPOV par langue (en 2019)

Langue	Nombre de participants			
	DL-205	DL-305	DL-305A	DL-305B
Anglais	196	37	36	32
Français	30	5	3	2
Allemand	6	-	1	-
Espagnol	121	51	11	4
Total :	353	93	51	38

Sessions spéciales du cours DL-205 (en 2019)

Sessions spéciales du cours DL-205 pour :	Origine des participants	Nombre de participants
Institut polytechnique UniLaSalle – Programme de Master en création variétale	France, Suède	21
Cours de formation dans le domaine de la propriété intellectuelle de l'OAPI	Bénin, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Côte d'Ivoire, Gabon, Guinée, Haïti, Mali, Niger, Sénégal, Tchad, Togo	27
Cours international organisé par Naktuinbouw sur la protection des obtentions végétales (Pays-Bas)	Cuba, Égypte, Éthiopie, Inde, Irak, Jordanie, Népal, Nigéria, Pakistan, République-Unie de Tanzanie, Viet Nam	23
Cours de maîtrise en droit de la propriété intellectuelle et gestion des connaissances de l'Université de Maastricht	France, Pays-Bas, Portugal	19
Cours de formation organisé par la JICA sur "l'harmonisation internationale du système de protection des obtentions végétales"	Myanmar, Philippines, Soudan, Thaïlande, Viet Nam, Zambie	6
Atelier sur la rédaction d'une législation conforme à la Convention UPOV	Mongolie, Saint-Vincent-et-les Grenadines	3
	Total :	99

	Anglais	Français	Allemand	Espagnol
Sessions spéciales du DL-205, 2019 : Total par langue	70	27	-	2

*b) Formation des formateurs*

Néant.

*c) Activités de formation mises au point avec le concours de l'UPOV*

Voir l'annexe II au présent document.

*d) Participation d'États et d'organisations ayant le statut d'observateurs aux travaux du CAJ, du TC, des groupes de travail techniques et aux ateliers préparatoires correspondants*

*Participation aux travaux du Comité administratif et juridique*

CAJ/76 : 3 États ayant le statut d'observateurs (Kazakhstan, Mongolie, Thaïlande)  
8 organisations ayant le statut d'observateur (AFSTA, AIPH, APBEBES, ARIPO, CIOFORA, CropLife International, Euroseeds, ISF)

*Participation aux travaux du Comité technique*

TC/55 : 6 États ayant le statut d'observateurs (Égypte Émirats arabes unis, Kazakhstan, Mongolie, Myanmar, Thaïlande)  
8 organisations ayant le statut d'observateur (AFSTA, AIPH, ARIPO, CIOFORA, CropLife International, Euroseeds, ISF, OCDE)

*Participation aux sessions des groupes de travail techniques*

TWA/48 : 4 organisations ayant le statut d'observateur (CropLife International, Euroseeds, ISF, SAA)

TWC/37 : 0 État/organisation ayant le statut d'observateur

TWF/50 : 1 organisation ayant le statut d'observateur (CIOFORA)

TWO/51 : 1 État ayant le statut d'observateur (Indonésie), 1 organisation ayant le statut d'observateur (CIOFORA)

TWV/53 : 3 organisations ayant le statut d'observateur (CropLife International, Euroseeds, ISF)

BMT/18 : 6 organisations ayant le statut d'observateur (CIOFORA, CropLife International, ISO, ISTA, OCDE, SAA)

*Participation aux ateliers préparatoires des sessions des groupes de travail techniques*

TWO/51/Prep : 1 État/organisation ayant le statut d'observateur

Voir également l'annexe II.

*e) Participation aux activités de l'UPOV*

Voir l'annexe II.

*f) Participation aux activités faisant intervenir des membres du personnel de l'UPOV ou des formateurs de l'UPOV au nom du personnel de l'UPOV*

Voir l'annexe II.

*g) Cours universitaires dans lesquels est intégré le système UPOV de protection des obtentions végétales*

Voir l'annexe II.

*h) Mise en œuvre de projets avec des organisations partenaires et des donateurs*

Partenariat mondial sur les semences : Neuf réunions électroniques du Comité directeur (aucune réunion en présentiel ne s'est tenue)

#### SOUS-PROGRAMME UV.4 : RELATIONS EXTÉRIEURES

L'UPOV a pour mission de mettre en place et promouvoir un système efficace de protection des variétés végétales afin d'encourager l'obtention de nouvelles variétés dans l'intérêt de tous. Le présent sous-programme vise à expliquer comment le système de l'UPOV encourage l'obtention de nouvelles variétés végétales, dans quelle mesure la mise au point de nouvelles variétés profite à la société, et le rôle du système de l'UPOV vis-à-vis des politiques agricoles et économiques.

En 2019, la mise en place des comptes Twitter @UPOVint et @vsgupov a constitué une évolution importante, associée à l'utilisation du profil de l'UPOV sur LinkedIn (y compris la page de présentation d'UPOV PRISMA). Entre mars 2019 et mai 2020, l'UPOV a publié plus de 1000 tweets et obtenu plus de 1000 abonnés sur Twitter. Durant cette même période, les comptes UPOV ont enregistré ensemble plus de : 500 000 "impressions"; 10 000 "interactions"; 2000 "j'aime" et 1000 "retweets". Le nombre de visiteurs ("visites") et de sessions sur le site Web de l'UPOV depuis le lancement des comptes de l'UPOV sur les réseaux sociaux en mars est la preuve d'une incidence positive sur le rayonnement du site de l'UPOV, outre la sensibilisation directe obtenue grâce aux publications effectuées sur les réseaux sociaux.

En 2019, des vidéos enregistrées par la Chine, "Célébration du vingtième anniversaire de l'adhésion de la Chine à la Convention UPOV", et par le Pérou, "Le système de protection des obtentions végétales : les bénéfices pour le développement du secteur du riz au Pérou", ont été publiées sur le site Web de l'UPOV.

Dans le cadre de la stratégie de communication, le Conseil a approuvé un texte révisé de la foire aux questions sur "Les avantages des obtentions végétales pour la société".

#### Objectifs :

- ◆ Élargir et renforcer la compréhension du système de protection des obtentions végétales de l'UPOV.
- ◆ Fournir aux autres organisations intergouvernementales des informations sur la Convention UPOV, en vue d'assurer sa complémentarité avec les autres traités internationaux.

### 1. Meilleure connaissance par le public du rôle et des activités de l'UPOV

a) Mise à disposition sur le site Web de l'UPOV et par l'intermédiaire d'autres médias d'informations et de matériels pertinents à l'intention du grand public

#### Réseaux sociaux

Les comptes Twitter @UPOVint et @vsgupov ont été lancés en mars 2019 et l'UPOV dispose d'un profil sur LinkedIn (y compris une page de présentation d'UPOV PRISMA) et le profil LinkedIn de Peter Button (utilisé exclusivement dans le cadre de l'UPOV).

Entre mars 2019 et mai 2020, l'UPOV a publié plus de 1000 tweets et obtenu plus de 1000 abonnés sur Twitter. Durant cette même période, les comptes UPOV ont enregistré ensemble plus de : 500 000 "impressions"; 10 000 "interactions"; 2000 "j'aime" et 1000 "retweets".

Situation au 17 mai 2020

#### Twitter

	@UPOVint	@vsgupov
Nombre total de tweets	541 (207)	1 303 (429)
Nombre total d'abonnés <sup>ii</sup>	1 006 (327)	525 (184)

Les chiffres indiqués entre parenthèses sont les chiffres tels qu'ils se présentaient au 12 juin 2019.

Situation au 17 mai 2020

Twitter

	@UPOVint	@vsgupov
Nombre total d'impressions <sup>iii</sup>	313 963 (104 550)	193 787 (107 736)
Nombre total d'interactions <sup>iv</sup>	7 171 (2 381)	4 510 (2 846)
Taux moyen d'impressions (taux indiqué par Twitter)	2,14% (1,89%)	2,67% (3,15%)
Nombre total de mentions "j'aime"	1463 (475)	1016 (577)
Nombre total de retweets	849 (213)	234 (183)

Les chiffres indiqués entre parenthèses sont les chiffres au 12 juin 2019.

LinkedIn

	UPOV LinkedIn	Peter Button LinkedIn
Nombre total de publications	-	-
Nombre total de connexions	-	539 (260)
Nombre total d'abonnés	916 (-)	547 (262)

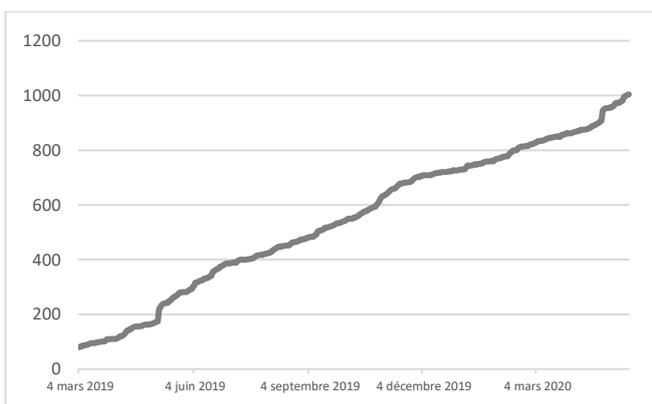
Les chiffres indiqués entre parenthèses sont les chiffres au 12 juin 2019.

Note : le profil de l'UPOV sur LinkedIn n'a pas été utilisé avant juillet 2019.

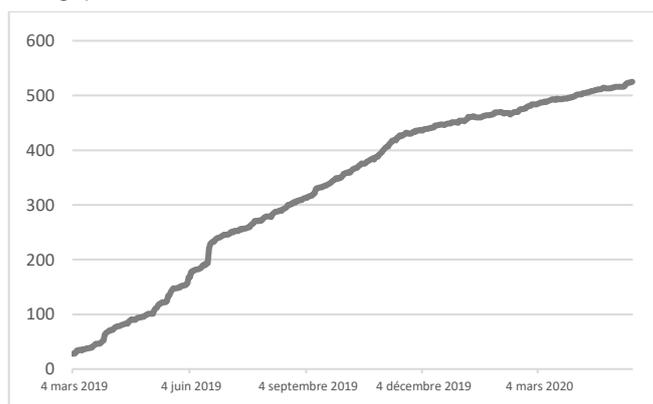
Les graphiques suivants montrent l'évolution de l'utilisation des comptes Twitter depuis leur création, en termes d'abonnés et d'impressions.

Abonnés

@UPOVint

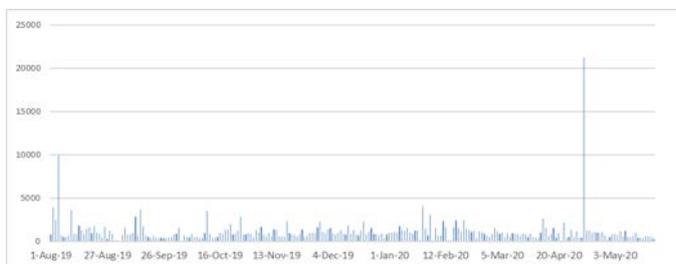


@vsgupov

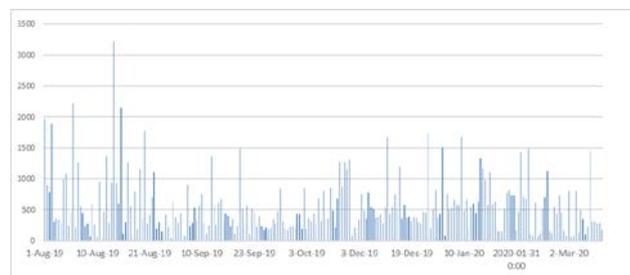


Impressions

@UPOVint

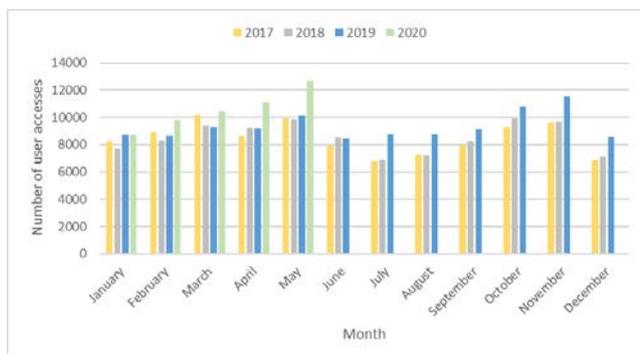


@vsgupov

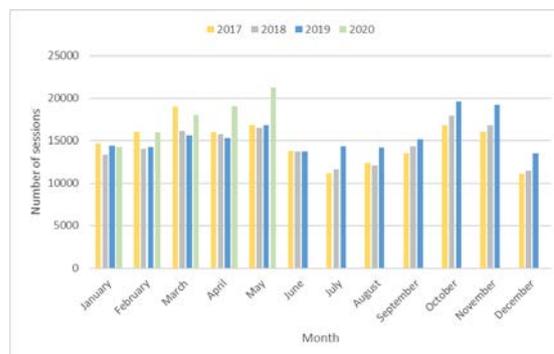


L'un des effets attendus de l'utilisation des réseaux sociaux a été d'accroître la sensibilisation et le nombre de visites sur le site Web de l'UPOV. Le nombre de visiteurs ("consultations") et de sessions sur le site Web de l'UPOV depuis le lancement des comptes de l'UPOV sur les réseaux sociaux présenté ci-dessous est la preuve d'une incidence positive.

Nombre de consultations<sup>i</sup> du site Web



Nombre de sessions<sup>i</sup> sur le site Web



### Vidéos

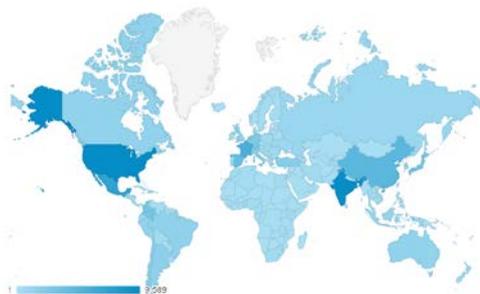
- Chine : "Célébration du vingtième anniversaire de l'adhésion de la Chine à la Convention UPOV"
- Pérou : "Le système de protection des obtentions végétales : les bénéfices pour le développement du secteur du riz au Pérou"

### b) Consultations du site Web de l'UPOV

	2019	2018*	2017	2016	2015
Nombre de sessions :	186 155	173 882	177 469	200 539	191 534
Utilisateurs :	92 966	85 002	84 393	88 906	86 366
Nombre de consultations de pages :	683 097	672 169	857 442	1 153 307	1 087 382
Nombre de pages/consultations :	3,67	3,87	4,83	5,75	5,68
Durée moyenne des consultations :	00h03mn53s	00h03mn48s	00h04mn30s	00h05mn13s	00h05mn15s
Pourcentage de nouvelles consultations :	80%	79,8%	79,4%	42,70%	43,21%

\* Les statistiques concernant la base de données GENIE ne sont disponibles que pour la période allant de juillet à décembre 2019 (en raison d'une reconfiguration).

#### Consultation du site Web dans le monde



#### Sessions par pays :

1. États-Unis d'Amérique (8,22%)
2. Inde (6,69%)
3. Mexique (6,49%)
4. France (5,94%)
5. Japon (4,64%)
6. Chine (4,18%)
7. Espagne (4,06%)
8. Pays-Bas (3,58%)
9. Allemagne (3,10%)
10. Colombie (2,40%)

Langue du logiciel de navigation	2019		2018		2017		2016		2015	
	Sessions	%	Sessions	%	Sessions	%	Sessions	%	Sessions	%
1. en-us	52 371	28,13%	47 702	27,43%	48 128	30,39	60 689	42,11	66 347	39,58
2. es-es	21 555	11,58%	17 042	10,78%	6 091	(3,45)3,43	7 273	49,06	7 972	4,16
3. en-gb	11 992	6,44%	10 494	6,08%	10 062	5,78	8 639	45,87	6 743	3,52
4. fr-fr	10 242	5,50%	8 600	4,49%	5 185	(2,52)2,92	5 502	42,31		
5. zh-cn	8 318	4,47%	6 564	3,73%	5 349	(3,13)3,01				
6. es-419	6 937	3,73%	6 442		6 542	(4,76)3,69	5 605	57,38		
7. fr	3 902	2,10%	5 674	3,54%	9 471	5,71				
8. tr-tr	3 669	1,97%								
9. it-it	3 278	1,76%								
10. es-us	2 714	1,46%								
Total :	121 313		173 882		177 469		200 539		191 534	

1. en-us : anglais (États-Unis d'Amérique); 2. es : espagnol; 3. en-gb : anglais (Royaume-Uni); 4. fr-fr : français (France); 5. zh-cn : Chinois; 6. es-419 : espagnol (Amérique latine et Caraïbes); 7. fr : français; 8. tr-tr : turc (Turquie); 9. it-it : italien (Italie); 10. es-us : espagnol (États-Unis d'Amérique)

**2. Meilleure connaissance par les parties prenantes du rôle et des activités de l'UPOV**

a) *Mise à disposition sur le site Web de l'UPOV et par l'intermédiaire d'autres médias d'informations et de matériels pertinents à l'intention des obtenteurs, des agriculteurs et des responsables de l'élaboration des politiques*

Voir le sous-programme UV.4, indicateur d'exécution "1. Meilleure connaissance par le public du rôle et des activités de l'UPOV", section a).

b) *Rubriques du site Web de l'UPOV à l'intention des parties prenantes*

Consultations du site Web de l'UPOV en 2019

2 514 Consultations de pages (0,37% de toutes les pages consultées sur le site Web de l'UPOV (683 097 pages consultées)).

Langue	Pages consultées	Consultations ponctuelles
Anglais	1 624	1 264
Espagnol	670	504
Français	160	126
Allemand	60	55

c) *Participation de parties prenantes à des séminaires et à des colloques*

Voir l'annexe II.

d) *Participation aux réunions des parties prenantes concernées et avec les parties prenantes concernées*

Voir l'annexe II.

e) *Articles dans des publications pertinentes auxquels l'UPOV a contribué*

- Contribution au Magazine de l'OMPI avec un article intitulé "UPOV: supporting food security with plant variety protection".

**3. Meilleure connaissance par d'autres organisations du rôle et des activités de l'UPOV**

a) *Participation aux réunions des organisations concernées et avec les organisations concernées*

Voir l'annexe II.

## APPENDICE

## SIGLES ET ABRÉVIATIONS

Termes de l'UPOV

BMT	Groupe de travail sur les techniques biochimiques et moléculaires, notamment les profils d'ADN
Bureau	Bureau de l'Union
CAJ	Comité administratif et juridique
DHS	Distinction, homogénéité et stabilité
DL-205	Cours d'enseignement à distance de l'UPOV "Introduction au système UPOV de protection des obtentions végétales selon la Convention UPOV"
DL-305	Cours d'enseignement à distance de l'UPOV "Examen des demandes de droits d'obtenteur"
DL-305A	Cours d'enseignement à distance de l'UPOV "Administration des droits d'obtenteur" (partie A du cours DL-305)
DL-305B	Cours d'enseignement à distance de l'UPOV "Examen DHS" (partie B du cours DL-305)
EAF (voir également UPOV PRISMA)	Formulaire de demande électronique de l'UPOV
EDV	Variété essentiellement dérivée
PBR	Droit d'obtenteur
TC	Comité technique
TC-EDC	Comité de rédaction élargi du Comité technique
TWA	Groupe de travail technique sur les plantes agricoles
TWC	Groupe de travail technique sur les systèmes d'automatisation et les programmes d'ordinateur
TWF	Groupe de travail technique sur les plantes fruitières
TWO	Groupe de travail technique sur les plantes ornementales et les arbres forestiers
TWP	Groupe de travail technique
TWV	Groupe de travail technique sur les plantes potagères
UPOV PRISMA	Outil de demande de droit d'obtenteur UPOV PRISMA
WG-DEN	Groupe de travail sur les dénominations variétales
WG-ISC	Groupe de travail sur un éventuel système international de coopération
WSP	Partenariat mondial sur les semences

Sigles

AAS	Académie africaine des sciences
ACOPI	Académie de la propriété intellectuelle du Costa Rica
ADPIC	Aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce
AFSTA	Association africaine du commerce des semences
ALTIUS	Cabinet d'avocats belge
APSA	Association des semenciers d'Asie et du Pacifique
ARIPO	Organisation régionale africaine de la propriété intellectuelle
ASCID	Agence suédoise de coopération internationale au développement
CGRFA	Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture
CIOPORA	Communauté internationale des obtenteurs de plantes ornementales et fruitières à reproduction asexuée
CIPO de Saint-Vincent-et-les Grenadines	Office du commerce et de la propriété intellectuelle de Saint-Vincent-et-les Grenadines
CLI	CropLife International
CORAF (voir également WECARD)	Conseil Ouest et Centre Africain pour la Recherche et le Développement Agricoles
DCST (Chine)	Centre de développement de la science et de la technologie de Chine
ECOSA	Association semencière de l'OCE
EIPIN	European Intellectual Property Institutes Network
ESA	European Seed Association (désormais Euroseeds)
EUIPO	Office de l'Union européenne pour la propriété intellectuelle
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
Forum EAPVP	Forum sur la protection des obtentions végétales en Asie orientale
IGC de l'OMPI	Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore de l'OMPI
INDECOPI (Pérou)	Institut national pour la défense de la concurrence et la protection de la propriété intellectuelle

C/54/2  
Appendice, page 2

INIA (Espagne)	Institut national espagnol de recherche agricole et alimentaire et de technologie
INRA	Institut national de la recherche agronomique
IP Key	IP Key, projet cofinancé par l'Union européenne et l'Office de l'Union européenne pour la propriété intellectuelle (EUIPO). Il a été mis en œuvre par l'EUIPO en coopération avec l'OEB.
IP Key LA	IP Key Amérique latine
IP Key SEA	IP Key Asie du Sud-Est
IPO	Office de propriété intellectuelle
IPONZ	Office de la propriété intellectuelle de la Nouvelle-Zélande
IPOS	Office de la propriété intellectuelle de Singapour
ISF	International Seed Federation
ISTA	Association internationale d'essais de semences
JATAFF	Association japonaise d'innovation technique dans le domaine de l'agriculture, de la sylviculture et de la pêche
JICA	Agence japonaise pour la coopération internationale
KIPO	Office coréen de la propriété intellectuelle
KSVS	Service coréen des semences et des variétés
MAFF (Japon)	Ministère de l'agriculture, de la sylviculture et de la pêche du Japon
MAFRA (République de Corée)	Ministère de l'agriculture, de l'alimentation et des affaires rurales de la République de Corée
MARA (Chine)	Ministère de l'agriculture et des affaires rurales de la Chine
MARD (Côte d'Ivoire)	Ministère de l'agriculture et du développement rural de la Côte d'Ivoire
MARD (Viet Nam)	Ministère de l'agriculture et du développement rural du Viet Nam
MCIH (Burkina Faso)	Ministère du commerce, de l'industrie et des artisanats du Burkina Faso
MIC (Mali)	Ministère de l'industrie et du commerce du Mali
MINMIDT (Cameroun)	Ministère des mines, de l'industrie et du développement technologique
MINRESI (Cameroun)	Ministère de la recherche scientifique et de l'innovation
Naktuinbouw	Service d'inspection de l'horticulture des Pays-Bas
NASC (Nigéria)	Conseil national agricole des semences du Nigéria
OAPI	Organisation africaine de la propriété intellectuelle
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
OCVV	Office communautaire des variétés végétales de l'Union européenne
OEB	Office européen des brevets
OMA	Organisation mondiale des agriculteurs
OMC	Organisation mondiale du commerce
OMPI	Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle
PRV (Suède)	Office suédois des brevets et de l'enregistrement
QUT (Australie)	Université de technologie du Queensland (Australie)
SAA	Seed Association of the Americas
SENADI (Équateur)	Servicio Nacional de Derechos Intelectuales (Service national des droits de propriété intellectuelle de l'Équateur)
SNICS (Mexique)	Servicio Nacional de Inspección y Certificación de Semillas (Service national d'inspection des semences et de la certification du Mexique)
TIRPAA	Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture
WECARD (voir également CORAF)	Conseil Ouest et Centre africain pour la Recherche et le Développement Agricoles

- i Définitions des statistiques de consultation du site Web utilisées dans le présent rapport :
- Les "utilisateurs" sont les personnes qui ont effectué au moins une session au cours de la période donnée.
  - Une "session" est un ensemble d'interactions d'utilisateurs avec un site Web qui intervient dans un délai donné. Par exemple, une seule session peut contenir de multiples consultations de pages, d'événements, d'interactions sociales et de transactions de commerce électronique. Un seul utilisateur peut ouvrir plusieurs sessions. Ces sessions peuvent se dérouler le même jour ou s'étendre sur plusieurs jours, semaines ou mois. Dès qu'une session se termine, il est possible d'en démarrer une nouvelle. Il existe deux méthodes pour mettre fin à une session :
    - Expiration dans le temps :
      - Après 30 minutes d'inactivité
      - À minuit
    - Changement de campagne :
      - Si un utilisateur arrive dans le cadre d'une campagne, il part, puis revient dans le cadre d'une autre campagne.
  - L'expression "consultations ponctuelles" correspond au nombre de consultations du site Web au cours desquelles la page en question a été consultée au moins une fois.
  - Le terme "consultations" correspond au nombre total de consultations d'une page. Si le même utilisateur consulte plusieurs fois une page donnée au cours de la même session, toutes les consultations sont comptabilisées.
  - Le "nombre de consultations" correspond au nombre d'appareils utilisés pour consulter le site Web durant un mois (une personne peut utiliser plus d'un appareil).
- ii "Abonnés" : le terme d'abonné désigne les personnes qui reçoivent vos Tweets.
- iii "Impressions" : le terme "impression" désigne le nombre de fois qu'un tweet s'affiche dans le fil d'actualité ou les résultats de recherche d'un utilisateur.
- iv "Interactions" : le terme "interaction" désigne le nombre total de fois qu'un utilisateur a interagi avec un Tweet. Il tient compte des clics effectués n'importe où sur le tweet, notamment des retweets, des réponses, des abonnements, des mentions "j'aime" et des clics sur les liens, la carte, les mots-dièses, le contenu multimédia intégré, le nom d'utilisateur, la photo de profil et pour ouvrir le tweet.

[Fin de l'appendice et du document]